



Schéma directeur des équipements sportifs de Guyane



Avril 2025

Table des matières

SYNTHESE	4
INTRODUCTION ET CONTEXTE.....	7
Les enjeux du schéma directeur	8
1. ETAT DES LIEUX.....	9
1.1 Diagnostic externe (quantitatif).....	10
• Famille d'équipements du parc d'équipements guyanais	10
• Equipements, démographie et répartition territoriale	11
• Zoom sur certaines familles d'équipements.....	13
• Etat des équipements.....	23
• Quel bilan tirer de l'analyse quantitative ?.....	25
1.2 Diagnostic interne (qualitatif)	26
• 1.2.1 Des impératifs / incontournables à prendre en compte.....	27
• 1.2.2 Le sentiment partagé du sous-équipement sportif du territoire	39
• 1.2.3 Un regard synthétique sur les principaux besoins exprimés par les acteurs locaux (collectivités locales, mouvement sportif et autres acteurs parties prenantes)	43
2 ELEMENTS DE PROSPECTIVE.....	47
2.1 Evolution démographique	47
2.2 Ambitions sportives.....	49
3 AIDE A LA DECISION	54
3.1. Une nouvelle typologie des équipements sportifs.....	54
3.2. La rationalisation de l'usage des équipements sportifs	55
3.3. La prise en compte du coût d'opportunité et des bénéfices sociaux des équipements sportifs.....	56
3.4 Variables retenues.....	56
4 VERS UNE PLANIFICATION	67
Scénario 1 : A CHACUN SON TOUR !	68
Scénario 2 : EN BON PERE DE SPORTIF	71
Scénario 3 : PLACE AU SOCIO-SPORT !.....	73
Les trois scénarii en un coup d'œil.....	75
Présentation en CRdS : une lecture pyramidale comme cadre de cohérence	76
Hiérarchisation des équipements.....	78

Un traitement du DATA ES, les principales conclusions

ENTREE TERRITORIALE	ENTREE PAR TYPE D'EQUIPEMENTS
Quantité d'équipements insuffisante mais aussi vétusté et praticabilité remise en cause	Des terrains de grands jeux en nombre insuffisants pour répondre aux besoins de base de pratique du football
Saint-Laurent du Maroni et Cayenne (40% de la population de Guyane) restent globalement sous représentées en matière d'équipements Réfection de l'existant à Cayenne, rattrapage lié à l'explosion démographique à Saint-Laurent	Des équipements d'ultra proximité (city stades, terrains multisports) encore en nombre insuffisants qui offrent pourtant des solutions de pratiques variées et avec une approche scolaire
Saint-Georges semble mieux représenté mais des questions de vétustés et d'accès aux équipements scolaires se poseront	Des bassins de natation en nombre insuffisant
A l'Est, La lecture par EPCI reste limitée dû à l'éloignement géographique des communes (hors CACL)	Des salles multisports en nombre limité et souvent dans un état de vétusté avancé, qui provoque des conflits d'usage. De plus, un accès des équipements scolaires pas toujours garanti
Les communes de tailles moyennes ont des situations assez variées qu'il faudra traiter par niveau d'équipement	
Les communes isolées sont sous représentées en terme d'équipements, notamment du fait de la difficulté d'y engager des travaux (coûts, logistiques, etc.)	

Des partis pris

- Priorité à la proximité (cf Projet Sportif Territorial) et raisonner par coût d'opportunité (Pour un nouveau terrain de football synthétique, je renonce à combien de stades de proximité ?)
- Possibilité pour les communes de créer des infrastructures d'ultra proximité légère et à moindre coût (terrains aménagés, beach-volley, etc)
- Intégrer les EPCI à la réflexion lorsque cela est possible (notamment par la proximité géographique) avec en premier lieu le cas de la CACL.
- Inclure pleinement les projets CTG (dont équipements scolaires) et permettre leur accès systématique
- Pour les équipements intermédiaires : raisonner par bloc. Bloc central (CACL + CCdS) et Bloc Ouest (Bas-Maroni). Privilégier ensuite le transport vers ces équipements lorsque cela est possible par la route. Prioriser les équipements où la demande est vraiment forte, où les associations ont un projet, sont employeuses, etc.
- Certaines communes (notamment en CCdS) peuvent se trouver à mi-chemin et permettre des rencontres entre sportifs de l'ouest et de l'est/du centre
- Le financement des équipements dépend aussi et avant tout des dossiers reçus et de leur qualité



Schéma directeur des équipements sportifs de Guyane

INTRODUCTION ET CONTEXTE

La Conférence Régionale du Sport de Guyane a adopté en mai 2024 son Projet Sportif Territorial (PST) pour une durée de cinq ans. Trois axes de travail y sont inclus :

- L'accessibilité à la pratique sportive
- Le développement économique par le sport
- La cohésion sociale

L'entrée « accessibilité » traite en partie de la question des équipements sportifs. Au cours de la réalisation du Projet Sportif Territorial, différents points soulevés par les acteurs locaux ont fait émerger la nécessité de se doter d'un schéma directeur des équipements sportifs, véritable outil de pilotage des infrastructures sportives. Les actions 1 et 2 du PST permettent ainsi de traiter la question des équipements sportifs que ce soit en termes de construction à envisager mais aussi au niveau des réhabilitations, une masse importante d'équipements étant dans un état discutable.

Le CDES et Pluricité, intervenants extérieurs auprès de la Conférence Régionale du Sport, ont ainsi été mandaté pour poursuivre les travaux initiés au cours de la réalisation du PST.

- **Méthodologie**

Le schéma directeur qui suit s'appuie à la fois sur un travail quantitatif et qualitatif. L'aspect quantitatif développé en partie 1 s'oriente sur le traitement du Recensement des Equipements Sportifs (DATA ES) organisé par les services de l'Etat en Guyane (DGCOPOP). La collecte de données qualitatives s'est effectuée par le biais d'une mission de terrain (voir planning en annexe) de dix jours sur place par les cabinets d'études qui leur ont permis de rencontrer :

- 12 communes (les 10 autres communes ont été également associées – invitation à la conférence du 20/01 – courrier)
- Le mouvement sportif (Ligues, CTOS, associations sportives)
- Les bailleurs sociaux
- La politique de la ville, la DGCAT, l'Agence Régionale de Santé, afin de croiser les visions

Ce travail a donné lieu à un premier rendu au mois de janvier 2025. Ces éléments ont été une nouvelle fois confrontés aux acteurs locaux afin de procéder aux ajustements nécessaires et produire la version finale ici présente.

Notons enfin qu'en parallèle de cette mission, les cabinets d'étude ont été missionné pour l'accompagnement à la réalisation du Plan Département Sites et Itinéraires et l'installation de la Commission (CDESI) associée. Ainsi, la question des équipements de sport de nature n'est pas traitée dans ce document puisqu'elle fait partie intégrante des travaux menés en parallèle. Il va toutefois de soi que ces deux documents ont pleine vocation à être complémentaires.

Les enjeux du schéma directeur

Avant toute chose, il semble nécessaire de rappeler à quoi pourra servir ce document et quelles seront ses finalités.

Nous identifions que ce document devra servir sur trois aspects différenciés et complémentaires :

- Planification

Le schéma directeur se veut être un document prospectif. L'idée force du schéma est de se donner un horizon temporel de planification des équipements sportifs sur le territoire. Cette planification doit se faire de manière consensuelle dans un souci d'équilibre et de maillage territorial en équipements sportifs, en les connectant aux priorités du territoire, que ce soit en termes de projet sportif et de projet politique.

- Critérisation

Par le biais des Conférences des financeurs du sport, la nouvelle gouvernance du sport doit être en mesure de pouvoir réaliser les arbitrages nécessaires sur les dossiers financés chaque année. En ce sens, il apparaît nécessaire que le schéma directeur se base sur des critères objectifs et partagés qui pourront aussi être utilisés dans le cadre de l'instruction des dossiers.

- Plaidoyer

Se doter d'un schéma directeur des équipements sportifs est un engagement fort. Il témoigne d'une vision territoriale claire, d'une réflexion sur l'anticipation des besoins actuels et à venir. De ce fait, le présent document pourra faire office de plaidoyer auprès des différents financeurs (ministères, Agence Nationale du Sport, etc.) dans le cadre de l'octroi de crédits pour le territoire guyanais. Il est toujours plus facile de demander des crédits supplémentaires ou autres sanctuarisations quand le projet est établi.

Ces trois éléments ne doivent pas faire oublier que le schéma directeur s'inscrit en articulation avec les enveloppes disponibles. Il est évident que les montants annuels de dotation pour les équipements sportifs est largement inférieur aux besoins identifiés sur la Guyane (notamment si l'on vise un rééquilibrage territorial et des aménagements structurants). Pour autant, nous rappelons ci-dessous les enveloppes disponibles qui représentent des montants non négligeables, si tant est que la logique de saupoudrage ne soit pas privilégiée.

Enveloppes disponibles pour la Guyane (estimations pouvant évoluer dans les années à venir) :

- ANS : >1M / an (contact DGCOPOP)
- CCT (DGCAT) : 4.5M/3 ans soit 1.5M/an (Contact DGCAT, préfecture)
- CTG : enveloppe annuelle de réfection des équipements : 2M (contact Service des Sports)

Soit environ 4.5M/an

A ceci peut s'ajouter des crédits tels que

- PPI de la CTG de 1 300 000 000€ avec des enveloppes sport spécifiques
- Des crédits complémentaires (fonds vert, politique de la ville, etc.)

1. ETAT DES LIEUX

Le présent état des lieux utilise les données du recensement des équipements sportifs mis à jour sur la plateforme DATA ES dans le cadre d'un précieux et complet travail d'actualisation réalisé par les services de la DGCOPOP en lien avec les acteurs du territoire. Les données extraites des équipements sportifs s'arrêtent au mois de février 2025 (la plateforme pouvant être alimentée en permanence, il est donc possible que des écarts minimes existent entre le moment où ce document a été produit et le recensement des équipements à une date ultérieure). Cette actualisation exclut à date les structures marchandes. Cet état des lieux constitue une première approche de la question des équipements sportifs sur le territoire guyanais. Il a pour vocation de donner le cadre dans lequel le schéma directeur s'inscrit en mettant en lumière les grands enjeux du territoire en matière d'équipements sportifs. Dans cette partie, des éléments quantitatifs et qualitatifs seront exposés pour offrir un panorama le plus large possible de l'offre en équipements du territoire.

Parti pris méthodologique sur l'aspect quantitatif (section 1.1) :

L'état des lieux se divise en deux aspects complémentaires.

- Un traitement quantitatif
- Un traitement qualitatif (1.2 Diagnostic interne)

Le traitement quantitatif est une première approche. Nous faisons le choix de traiter la base DATA ES mise à jour durant l'année 2024 par la DGCOPOP (Services de l'Etat en Guyane). Les premiers enseignements tirés de cette section ne figent pas définitivement les propositions qui sont faites par la suite.

Ce traitement quantitatif sera effectué à l'échelon du territoire entier et par commune. **Nous faisons le choix de ne pas comparer les communes à d'autres territoires de référence (communes de métropole par exemple) : les spécificités guyanaises¹ étant telles que les comparaisons auraient peu d'intérêt.** Nous choisissons ainsi de comparer les parcs d'équipements des communes par rapport au volume régional d'équipements, permettant d'identifier les communes où un rattrapage peut s'avérer nécessaire.

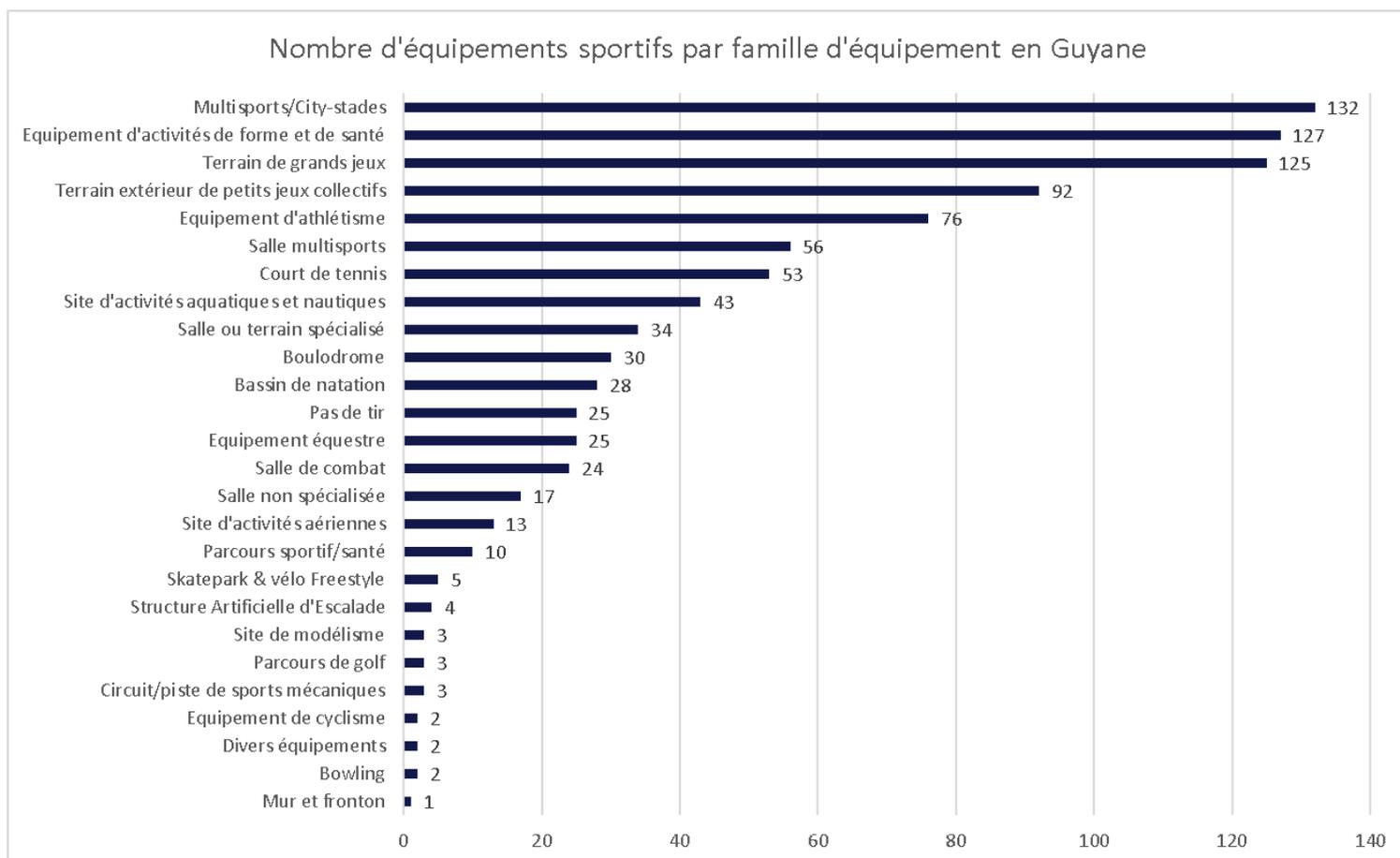
¹ Qu'il s'agisse de spécificités géographiques, démographiques, climatiques ou encore socio-économiques... la comparaison avec des communes métropolitaines risquerait d'aboutir à des conclusions biaisées ou peu adaptées à la réalité guyanaise.

1.1 Diagnostic externe (quantitatif)

- Famille d'équipements du parc d'équipements guyanais

Dans cette partie, nous utilisons la typologie des équipements sportifs² communément admise et proposée par le DATA ES.

En Guyane, on recense ainsi au total 935 équipements (hors équipements de sport de nature), répartis de la manière suivante :



A première vue, il s'agit d'un parc d'équipements plutôt diversifié, composé essentiellement de terrains permettant la pratique du football, pratique la plus répandue sur le territoire guyanais. Cette lecture ne rentre toutefois pas dans un niveau de détail assez fin pour apprécier la teneur des équipements disponibles, que ce soit au niveau de leur qualité, de leur localisation ou même de leur type : par exemple, les 76 « équipements d'athlétisme » recensés ne sont pas tous des pistes d'athlétisme, y sont intégrées des aires de lancer ou de saut. Il s'agit donc de rentrer par une lecture territoriale et démographique comme proposé ci-après.

²

https://resana.numerique.gouv.fr/public/information/consulterAccessUrl?cle_url=1019871182CWMEZAYKUGxXOglvUD4HJ1RqDzJSc1I7BW4DPIIzWGpVbIVkMfUMQM2BjM=

- Equipements, démographie et répartition territoriale

L'état des lieux des équipements sportifs n'a de sens que si on le compare avec la population susceptible d'utiliser ces équipements.

Ainsi, le tableau ci-après offre une lecture à trois niveaux territoriaux (Guyane, EPCI et communes) avec une répartition des équipements sportifs, mis en lien avec la population.

NB 1 : sont exclus ici les équipements de sport de nature (dont la plupart sont des sentiers de randonnées répertoriés sur le DATA ES).

NB 2 : les données démographiques sont issues du recensement INSEE 2021

	Population légale au 1er janvier 2021	Nombre d'équipements sportifs (hors sport de nature)	Equipements / 10 000 habitants (France : 42/10 000)
Guyane	286 618	935	33
CC des Savanes	29 390	157	53
Iracoubo	1 707	10	59
Kourou	24 612	130	53
Sinnamary	2 830	17	60
Saint-Elie	241	0	0
CC de l'Ouest Guyanais	97 568	178	18
Mana	11 764	29	25
Saint-Laurent-du-Maroni	50 250	113	22
Saül	317	3	95
Maripasoula	9 177	11	12
Grand-Santi	9 120	6	7
Apatou	9 818	6	6
Awala-Yalimapo	1 516	6	40
Papaïchton	5 606	4	7
CA du Centre Littoral	151 103	548	36
Cayenne	63 468	170	27
Macouria	18 847	77	41
Matoury	34 810	97	28
Remire-Montjoly	27 274	160	59
Roura	3 409	29	85
Montsinéry-Tonnegrande	3 295	15	46
CC de l'Est Guyanais	8 557	52	61
Régina	1 655	7	42
Saint-Georges	4 505	33	73
Ouanary	251	2	80
Camopi	2 146	10	47

Limites identifiées : il aurait été utile de pouvoir comparer les équipements sportifs au niveau de pratique sportive sur chaque commune, notamment au regard des données sur le nombre de licenciés. Ceci nous aurait permis de fournir des indices de sur ou sous équipements par type d'équipements. Néanmoins, par manque d'informations disponibles sur la pratique sportive, nous restreignons cette analyse au ratio classique utilisé par le ministère du nombre d'équipements pour 10 000 habitants. Soyons conscients que cet indice, bien que fournissant un cadre de comparaison, présente aussi des limites, notamment dues à l'incertitude liée aux données démographiques et à leurs perpétuelles évolutions mais aussi simplement au fait que chaque habitant ne pratique pas forcément tous les sports.

Le tableau permet, pour une première lecture, de faire plusieurs constats (non exhaustifs) :

- Au niveau régional, le nombre d'équipements pour 10 000 habitants est inférieur au référentiel français dans sa totalité (33/10 000 hab contre 42/10 000 hab)
- Les communes de l'Ouest Guyanais apparaissent particulièrement en retrait (18 équipements /10 000 hab)
- Les communes de la CACL regroupent à elles seules 59% des équipements sportifs du territoire pour 53% de la population déclarée

- Indices de représentativité

L'indice de représentativité ci-dessous permet de présenter le nombre d'équipements de chaque commune par rapport à sa population, comparativement au territoire guyanais dans son intégralité. Il permet donc de comparer le niveau d'équipement d'une commune par rapport à la moyenne régionale.

	Indice de représentativité
CC des Savanes	1,6
Iracoubo	1,8
Kourou	1,6
Sinnamary	1,8
Saint-Elie	0,0
CC de l'Ouest Guyanais	0,6
Mana	0,8
Saint-Laurent-du-Maroni	0,7
Saül	2,9
Maripasoula	0,4
Grand-Santi	0,2
Apatou	0,2
Awala-Yalimapo	1,2
Papaïchton	0,2
CA du Centre Littoral	1,1
Cayenne	0,8
Macouria	1,3
Matoury	0,9
Remire-Montjoly	1,8
Roura	2,6
Montsinéry-Tonnegrande	1,4
CC de l'Est Guyanais	1,9
Régina	1,3
Saint-Georges	2,2
Ouanary	2,4
Camopi	1,4

Au-dessus de 1 : La commune a un nombre d'équ/hab supérieur à la moyenne guyanaise.
Egal à 1 : La commune a un nb d'eq / hab proche de la moyenne.
Inférieur à 1 : La commune a un nb d'eq/hab inférieur à la moyenne régionale.

Lecture : Le nombre d'équipements par habitant à Iracoubo est 1.6 fois supérieur au nombre d'équipements par habitant sur l'ensemble du territoire guyanais.

De ce tableau on peut déduire que :

- Certaines communes du fleuve sont largement sous dotées par rapport aux tendances du territoire
- Cayenne et Saint-Laurent du Maroni ont un nombre d'équipements par habitant inférieur à ce qui est constaté sur l'ensemble de la Guyane
- L'est Guyanais semble quantitativement plutôt bien fourni

Notons pour rappel que ces constatations sont une première approche que nous couplerons aux données qualitatives récoltées sur place. Elles ne sont en rien des éléments définitifs.

- Zoom sur certaines familles d'équipements

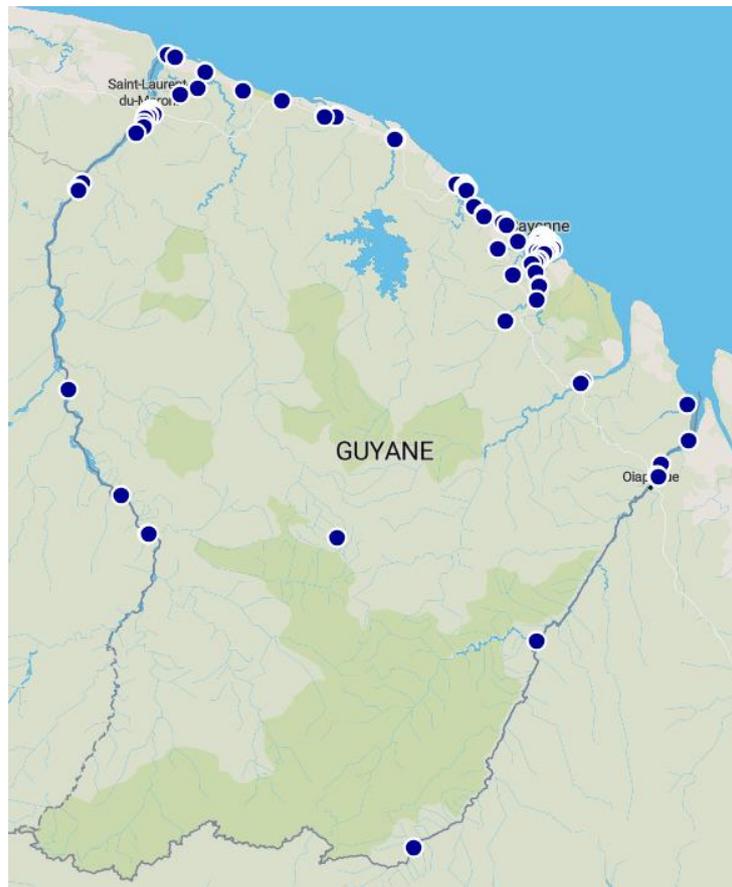
Nous choisissons ici d'approfondir l'exploitation du DATA ES sur quelques équipements spécifiques (répartition territoriale desdits équipements, sur ou sous-représentation de l'équipement dans la commune par rapport à son nombre d'habitants et comparativement au territoire guyanais dans son ensemble). Par souci de simplification du document, tous les types d'équipements ne seront pas traités (l'information restant disponible sur la plateforme DATA ES pour des travaux spécifiques). Nous retenons ainsi un travail sur les familles d'équipements suivants :

- Les terrains de grands jeux, la pratique du football étant la plus répandue sur le territoire
- Les multisports et city-stades car ce sont des infrastructures de proximité très répandues et assez souvent utilisées par les scolaires
- Les terrains extérieurs de petits jeux collectifs pour les mêmes raisons que les city-stades
- Les salles multisports pour leur aspect multi-pratique et leur dimension d'équipement incontournable
- Les courts de tennis pour en apprécier la répartition

D'autres équipements qui revêtent une importance pour le territoire (piscines par exemple) seront traités en fil rouge dans le document.

➤ **TERRAINS DE GRANDS JEUX**

Répartition territoriale



La répartition territoriale des terrains de grands jeux guyanais permet de constater qu'une seule commune (Saint-Elie) ne dispose pas d'un terrain.

Terrain de grands jeux / 10 000 habs (France entière)	Terrain de grands jeux / 10 000 habs (Guyane)
6.1	4.4

Indice de représentativité

	Nombre de terrains de grands jeux	Population	Indice de représentativité
Apatou	3	9818	0,7
Awala-Yalimapo	3	1516	4,5
Camopi	2	2146	2,1
Cayenne	21	63468	0,8
Grand-Santi	1	9120	0,3
Iracoubo	5	1707	6,7
Kourou	12	24612	1,1
Macouria	7	18847	0,9
Mana	5	11764	1,0
Maripasoula	2	9177	0,5
Matoury	11	34810	0,7
Montsinéry-Tonnegrande	2	3295	1,4
Ouanary	1	251	9,1
Papaïchton	1	5606	0,4
Régina	2	1655	2,8
Remire-Montjoly	17	27274	1,4
Roura	4	3409	2,7
Saint-Georges	5	4505	2,5
Saint-Laurent-du-Maroni	17	50250	0,8
Saül	1	317	7,2
Sinnamary	3	2830	2,4

Lecture : Le nombre de terrains de grands jeux par habitant à Ouanary est 9.1 fois supérieur au nombre de terrain de grands jeux disponibles pour l'ensemble de la population guyanaise.

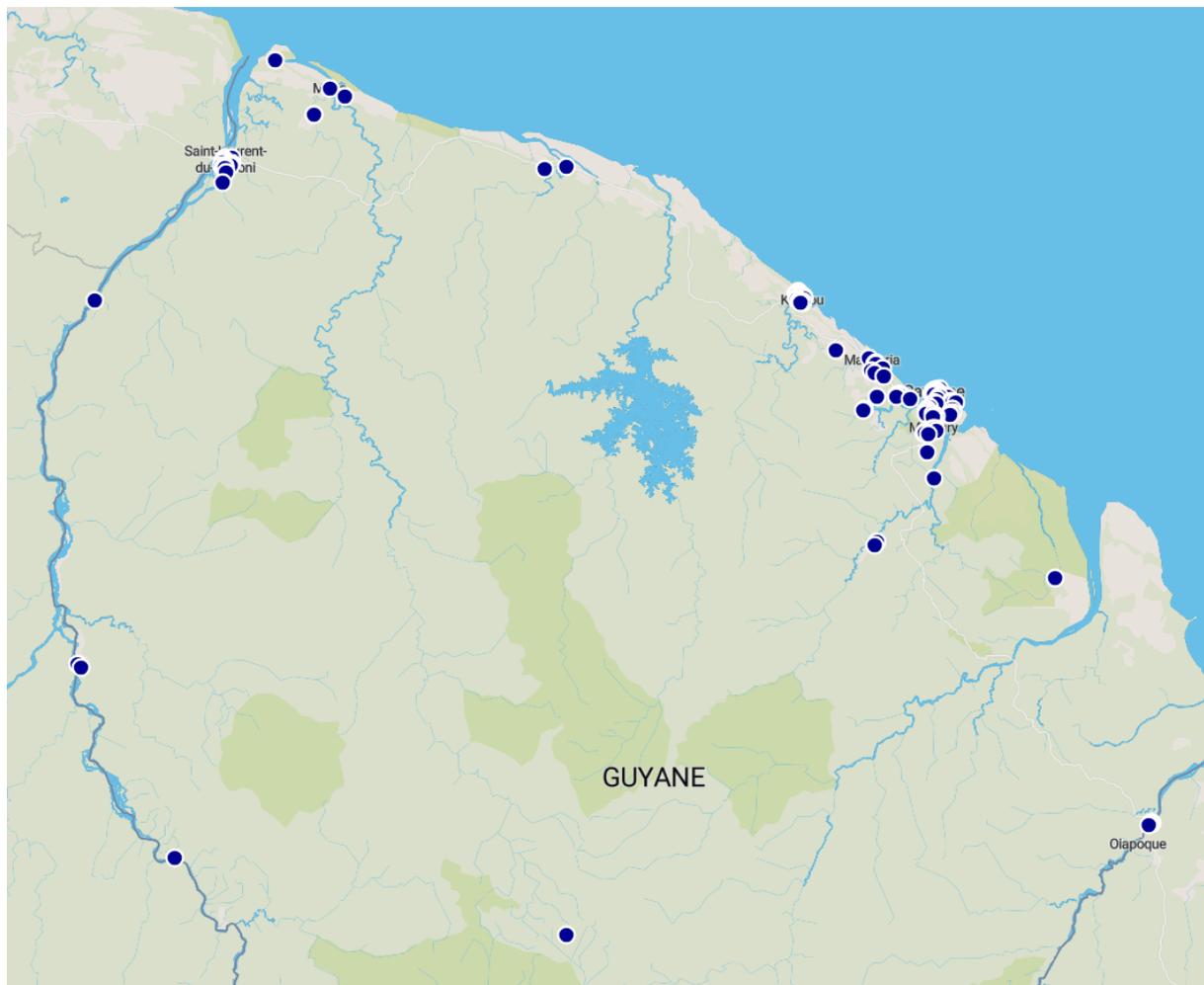
Ces indices de représentativité n'ont pas vocation à être un argument définitif. Il est évident qu'une très petite commune avec un seul terrain possède un indice très significatif. De la même manière, le DATA ES ne permet pas toujours d'apprécier la qualité des équipements ou la possibilité de leur utilisation par les associations (s'il s'agit d'un équipement scolaire par exemple).

Toutefois, les indices de représentativité permettent d'objectiver que :

- Des communes comme Cayenne, Saint-Laurent du Maroni et dans une moindre mesure Apatou, Maripasoula ou Grand-Santi ont un nombre de terrains de grands jeux inférieur à ce qui est proposé à l'échelle de la Guyane comparativement à leur population.
- Des communes moyennes comme Sinnamary, Roura ou Saint-Georges sont plutôt dans la moyenne haute.

➤ **MULTISPORTS ET CITY-STADES**

Répartition territoriale



18 des 22 communes ont au moins un équipement de type city stades.

City-stades / 10 000 hab (France entière)	City-stades / 10 000 hab (Guyane)
3.7	4.6

Indice de représentativité

	Nombre de city-stades	Population	Indice de représentativité
Apatou	1	9818	0,2
Awala-Yalimapo	1	1516	1,4
Cayenne	22	63468	0,8
Grand-Santi	2	9120	0,5
Iracoubo	2	1707	2,5
Kourou	21	24612	1,9
Macouria	17	18847	2,0
Mana	5	11764	0,9
Maripasoula	1	9177	0,2
Matoury	16	34810	1,0
Montsinéry-Tonnegrande	5	3295	3,3
Papaïchton	1	5606	0,4
Régina	1	1655	1,3
Remire-Montjoly	9	27274	0,7
Roura	3	3409	1,9
Saint-Georges	5	4505	2,4
Saint-Laurent-du-Maroni	19	50250	0,8
Saül	1	317	6,8

Lecture : Le nombre de city stades par habitant à Saint-Georges est 2.4 fois supérieur au nombre de city stades disponibles pour l'ensemble de la population guyanaise.

Sur les city stades, on constate que :

- Les communes de Cayenne, Saint-Laurent du Maroni, Rémire Montjoly entre autres, sont moins dotées comparativement à leur population
- A l'image des terrains de grands jeux, le jeu des proportions place Saint-Georges ou encore Kourou ou Iracoubo dans des positions de communes plus dotées que les autres sur le territoire
- Matoury, Mana, Awala-Yalimapo suivent les tendances régionales

Ne négligeons pas toutefois que la question des city-stades est intimement liée à leur proximité avec une école (équipement avec une dimension « pratique » et peu coûteuse). L'aspect quantitatif est donc une approche intéressante quoi qu'insuffisante.

➤ **TERRAINS EXTERIEURS DE PETITS JEUX COLLECTIFS**

Répartition territoriale



15 des 22 communes disposent d'au moins un terrain extérieur de petits jeux collectifs (handball, football, basketball, volleyball, beachvolley sont notamment inclus dans cette catégorie).

Terrains extérieurs / 10 000 hab (France entière)	Terrains extérieurs / 10 000 hab (Guyane)
2.1	3.2

Indice de représentativité

	Nombre de terrains extérieurs	Population	Indice de représentativité
Camopi	1	2146	1,5
Cayenne	21	63468	1,0
Grand-Santi	1	9120	0,3
Kourou	12	24612	1,5
Macouria	5	18847	0,8
Mana	2	11764	0,5
Maripasoula	3	9177	1,0
Matoury	6	34810	0,5
Montsinéry-Tonnegrande	2	3295	1,9
Régina	2	1655	3,8
Remire-Montjoly	15	27274	1,7
Roura	2	3409	1,8
Saint-Georges	3	4505	2,1
Saint-Laurent-du-Maroni	15	50250	0,9
Sinnamary	2	2830	2,2

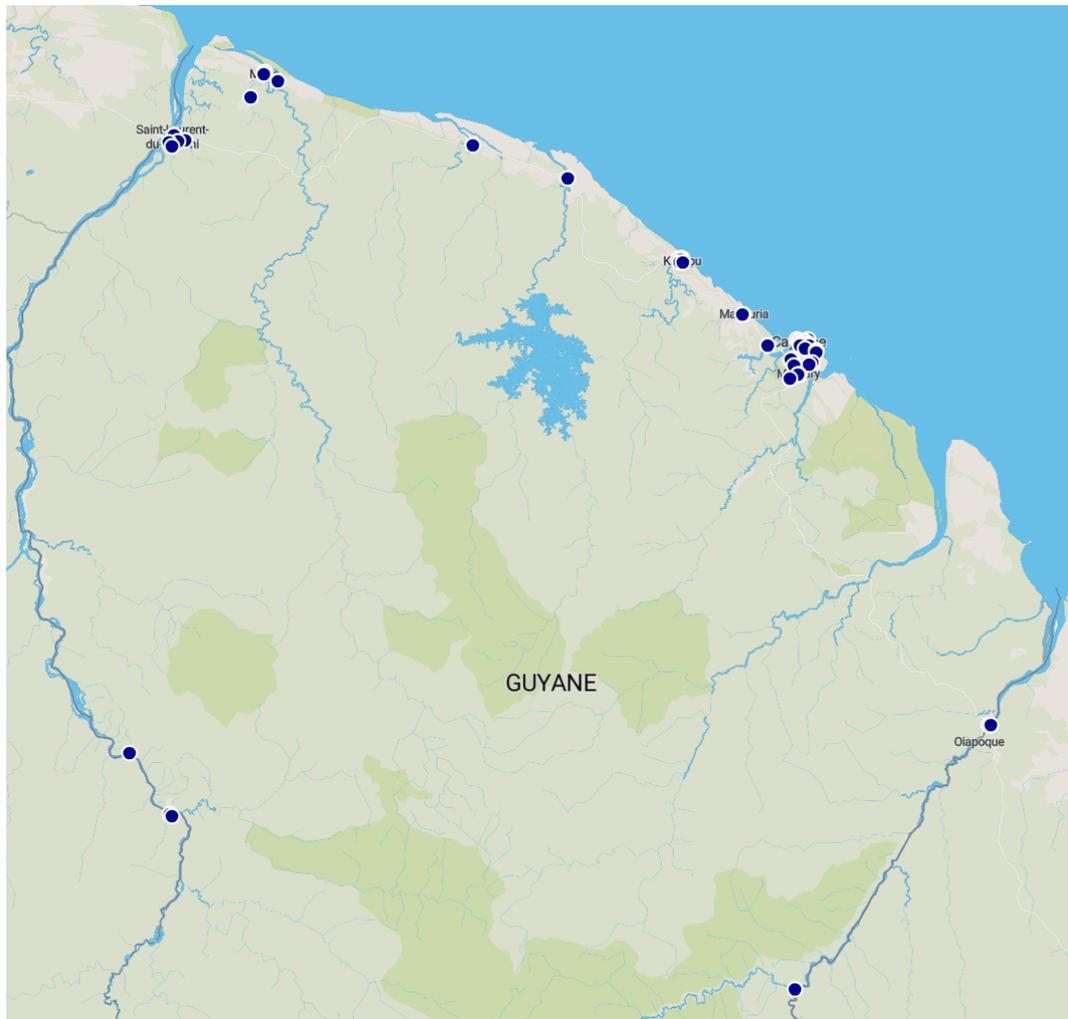
Lecture : Le nombre de terrains extérieurs de petits jeux collectifs par habitant à Kourou est 1.5 fois supérieur au nombre de terrains extérieurs disponibles pour l'ensemble de la population guyanaise.

Sur les terrains extérieurs de petits jeux collectifs, on peut noter que

- Les communes de Cayenne, Saint-Laurent du Maroni ou encore Maripasoula sont dans la moyenne par rapport au territoire guyanais.
- Matoury dispose de moins de terrains extérieurs (toutefois compensé par un nombre satisfaisant de city stades).

➤ **SALLES MULTISPORTS**

Répartition territoriale



13 communes sur 22 disposent d'une salle multisports

Terrains extérieurs / 10 000 hab (France entière)	Terrains extérieurs / 10 000 hab (Guyane)
2.8	1.9

Indice de représentativité

	Nombre de salles mutlisports	Population	Indice de représentativité
Camopi	1	2146	2,4
Cayenne	15	63468	1,2
Iracoubo	1	1707	3,0
Kourou	8	24612	1,7
Macouria	3	18847	0,8
Mana	4	11764	1,7
Maripasoula	2	9177	1,1
Matoury	7	34810	1,0
Papaïchton	1	5606	0,9
Remire-Montjoly	4	27274	0,8
Saint-Georges	2	4505	2,3
Saint-Laurent-du-Maroni	7	50250	0,7
Sinnamary	1	2830	1,8

Les grands enseignements pour les salles multisports sont les suivants :

- Quelques communes disposent d'un nombre de salle multisports supérieur aux tendances de la Guyane par rapport à la population de la commune. Saint-Georges par exemple bénéficie de l'installation de la nouvelle cité scolaire (même si son accès reste à discuter).
- Saint-Laurent du Maroni accuse un retard qui s'accroîtra compte tenu des dynamiques démographiques.
- Surtout, des communes ne bénéficient pas de telles installations Apatou, Awala-Yalimapo, etc.

➤ **COURTS DE TENNIS**

Répartition territoriale



10 communes sur 22 sont équipées d'au moins un court de tennis.

Courts de tennis / 10 000 hab (France entière)	Courts de tennis / 10 000 hab (Guyane)
5.7	1.8

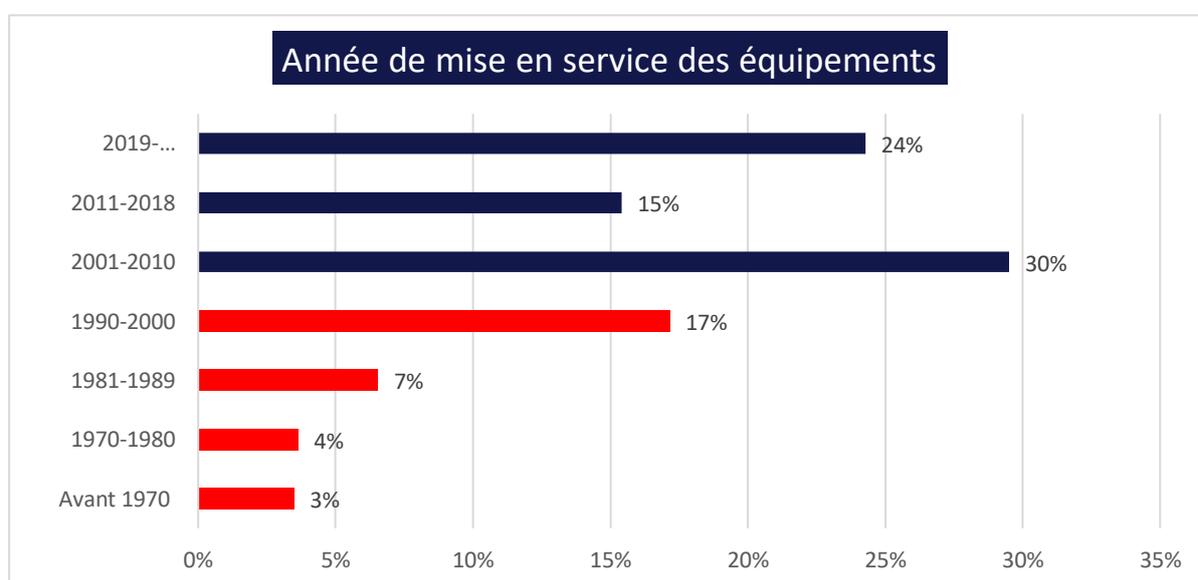
Indice de représentativité

	Nombre de courts de tennis	Population	Indice de représentativité
Cayenne	12	63468	1,0
Kourou	11	24612	2,4
Macouria	2	18847	0,6
Matoury	4	34810	0,6
Régina	1	1655	3,3
Remire-Montjoly	14	27274	2,8
Roura	1	3409	1,6
Saint-Georges	2	4505	2,4
Saint-Laurent-du-Maroni	4	50250	0,4
Sinnamary	2	2830	3,8

Pour les courts de tennis, les enseignements principaux sont :

- Un parc d'équipements peu dense
- Un nombre limité de communes ayant au moins un court (dont de nombreux nécessitant une réhabilitation)
- Un retard plus particulièrement marquant à Saint-Laurent du Maroni

- Etat des équipements



Environ 70% des équipements recensés sur le DATA ES ont une année de mise en service déclaré. Si les données se révèlent incomplètes, elles font tout de même ressortir que 31% des équipements sportifs ont été mis en service il y a plus de 25 ans. Le second tiers des équipements disponibles (période 2001-2010) est âgé d'au moins 15 ans.

Il apparaît dès lors que **le parc d'équipement disponible est vieillissant.**

Nous n'exploiterons pas davantage les données du DATA ES pour plusieurs raisons :

- Les périodes des derniers gros travaux sont trop peu renseignées pour offrir une vision intéressante
- Un zoom sur des équipements « clés » aurait pu aussi être intéressant pour apprécier l'état de vétusté des équipements (par exemple, sur les terrains de grands jeux). Toutefois, le manque d'informations disponibles ne permet pas d'en tirer des conclusions robustes.

Il est cependant possible d'ajouter des éléments qualitatifs pour apprécier l'état du parc d'équipements. Ainsi, on peut affirmer que :

- Le parc d'équipements est globalement vétuste.
- Cette vétusté est d'autant plus accentuée que le manque d'entretien des équipements, couplé aux conditions climatiques de la Guyane, offre un vieillissement quasi deux fois plus rapides des installations sportives.
- Plus globalement, nous y reviendrons plus tard, mais l'état des équipements n'est pas optimal sous plusieurs aspects : revêtements, éclairage, vestiaires, clôture, etc.

- Quel bilan tirer de l'analyse quantitative ?

Nous ne détaillerons pas davantage les éléments quantitatifs en lien avec le DATA ES dans cette partie. En effet, le manque de possibilité de coupler ces données avec des éléments tangibles sur la pratique sportive ne permet pas d'affiner la lecture. Pour autant, cette base de données est essentielle à la lecture de la répartition territoriale des équipements. Nous pouvons cependant déjà noter quelques éléments qui nous permettent de diriger nos réflexions sur ce schéma directeur des équipements sportifs.

POINTS ESSENTIELS A RETENIR

⇒ **Entrée territoriale**

- La « quantité » d'équipements sportifs est certes insuffisante mais n'est pas le seul élément à prendre en compte. La question de la vétusté des équipements et de leur praticabilité reste prédominante (et sera développé dans la partie qui suit)
- Saint-Laurent du Maroni et Cayenne (40% de la population de Guyane) restent globalement sous représentées mais avec des préoccupations à venir différentes (réfection de l'existant à Cayenne, rattrapage lié à l'explosion démographique à Saint-Laurent)
- A l'Est, Saint-Georges semble mieux représenté mais des questions de vétustés et d'accès aux équipements scolaires se poseront
- La lecture par EPCI reste limitée dû à l'éloignement géographique des communes (hors CACL)
- Les communes de tailles moyennes ont des situations assez variées qu'il faudra traiter par niveau d'équipement
- Les communes isolées sont sous représentées, notamment du fait de la difficulté d'y engager des travaux (coûts, logistiques, etc.)

⇒ **Entrée par type d'équipements**

- Des terrains de grands jeux en nombre insuffisants pour répondre aux besoins de base de pratique du football
- Des équipements d'ultra proximité (city stades, terrains multisports) encore en nombre insuffisants qui offrent pourtant des solutions de pratiques variées et avec une approche scolaire
- Des bassins de natation en nombre insuffisants (nous y reviendrons)
- Des salles multisports en nombre limité et souvent dans un état de vétusté avancé, qui provoque des conflits d'usage. De plus, un accès des équipements scolaires pas toujours garanti

1.2 Diagnostic interne (qualitatif)

Ce chapitre vise à appréhender la situation actuelle en matière d'équipements sportifs à travers une lecture qualitative, opérée principalement à partir de dires d'acteurs. Cette analyse se structure en trois temps complémentaires et progressifs, permettant d'éclairer la perception d'un sous-équipement sportif portée par les acteurs du territoire, tout en la mettant en perspective avec des éléments de contexte et une évaluation fine des besoins exprimés.

Nous mobilisons d'abord **les éléments de contexte essentiels à la compréhension de la situation**. Il s'agira ici d'examiner notamment des facteurs environnementaux, institutionnels, démographiques et socio-économiques qui influencent directement ou indirectement l'offre et la demande en équipements sportifs. Ces éléments, considérés sous différents angles, seront abordés non pas comme des données figées, mais comme des dynamiques qui, selon la perspective adoptée, peuvent constituer des contraintes à surmonter, des obstacles à franchir ou des opportunités à saisir.

Nous nous attachons ensuite à **rendre compte des perceptions exprimées par les acteurs interrogés**. Cette étape rapporte principalement le sentiment de sous-équipement identifié, en analysant les arguments avancés, les ressentis partagés et les nuances observées dans les discours recueillis. Sans l'ambition d'en comprendre les fondements, d'en repérer les facteurs déclencheurs ni d'en mesurer l'ampleur, nous essayons ici de porter la diversité des points de vue des acteurs et le sujet central qu'il prête à cette perception.

Nous procédons enfin à **une analyse détaillée des besoins exprimés**, en nous appuyant sur des critères de caractérisation propres à ces besoins eux-mêmes. Il s'agira d'identifier, qualifier et catégoriser les attentes formulées par les acteurs, en distinguant la nature des besoins évoqués (demande de construction, de rénovation ou de modernisation d'infrastructures existantes, typologie des équipements sollicités - de proximité, équipements intermédiaires, infrastructures structurantes, disciplines concernées...) et d'apprécier la répartition sectorielle des demandes et d'identifier d'éventuelles tendances, comme la montée en puissance de certaines pratiques sportives ou la persistance de besoins spécifiques encore non satisfaits. Cette approche permettra aussi d'évaluer dans quelle mesure les besoins exprimés sont cohérents avec la perception d'un sous-équipement et d'identifier les axes de réflexion et d'action prioritaires pour d'éventuels ajustements ou développements futurs de l'offre sportive.

- 1.2.1 Des impératifs / incontournables à prendre en compte

Un certain nombre de paramètres traversent le sujet des équipements sportifs, voire en « surplombent » les besoins et leur projection. Ce sont autant d'éléments impondérables qui font partie du contexte, qu'il faut prendre en compte et avec lesquels il faut composer.

Ces « incontournables » sont des points de contexte qui peuvent être vus tout à la fois comme des contraintes avec lesquelles il faut manœuvrer, mais encore comme des obstacles à éviter voire comme des opportunités avec lesquelles il convient de composer pour penser efficacement et pertinemment le schéma régional des équipements sportifs.

	Essai de définition	Exemple (cf. les points développés plus bas)	Caractéristiques	Réaction en face
Contraintes	Limites inhérentes au contexte qui restreignent les actions possibles.	Humidité et niveau de précipitation élevé = contrainte climatique	Imposées par le cadre existant Prévisibles et souvent durables	Adapter les stratégies Rechercher des solutions d'optimisation
Obstacles	Difficultés ponctuelles ou spécifiques qui entravent la progression	Déficit de compétences techniques = obstacle opérationnel	Surmontables avec des efforts ciblés / adaptés Peuvent évoluer dans le temps (disparaître, apparaître...)	Intégrer des actions correctives
Opportunités	Eléments du contexte qui peuvent être exploités pour constituer des atouts	Part des jeunes dans la pyramide des âges = opportunité sociale	Nécessitent une capacité d'anticipation et de réactivité Résultent d'une appropriation des données de contexte	Agir pour « capter » la valeur Opérer des stratégies croisées avec d'autres enjeux et politiques publiques

Cette perspective permet d'envisager de manière nuancée les différents éléments de contexte identifiés et de les apprécier différemment à l'aune de la stratégie portée par le schéma d'équipement sportif du territoire.

Une vision synthétique des paramètres contextuels du schéma

Huit paramètres de contexte sont à prendre en compte dans le spectre de réflexion des équipements sportifs en Guyane, qui imposent leurs contraintes (faire avec), constituent des obstacles (à éviter) comme ils confèrent des opportunités à saisir (combinaison positive avec) :

- **1. L'évolution démographique et la jeunesse,**
- **2. La multiplicité et l'ampleur des besoins,**

- **3. Les problématiques foncières,**
- **4. L'influence du climat sur la pérennité des équipements et leur entretien,** avec une part à accepter et une part à (encore mieux) maîtriser,
- **5. Un sujet compétences,** qu'elles soient institutionnelles ou à l'échelle des organisations (aux implications multiples),
- **6. Les déplacements, la mobilité,**
- **7. La logistique, les coûts et les délais des interventions BTP** (construction et réhabilitation),
- **8 Les enjeux sociétaux et environnementaux.**

1. *Une dynamique démographique impactante à plus d'un titre*

« On a 25 000 enfants sur 50 000 habitants officiels, dans les faits on est plus à 80 si ce n'est 90 000 habitants, avec un bassin de 5 lignes 25 m »

Au-delà du fait que la démographie soit un paramètre incontournable pour la planification d'un schéma régional des équipements sportifs, le territoire guyanais est marqué en la matière par de fortes dynamiques. Globalement, la population croît, plutôt rapidement, et de manière hétérogène selon les territoires. Cette situation est marquée par les difficultés de la statistique publique à apporter une mesure consensuelle de la réalité des populations habitantes, avec des flux migratoires significatifs. Il est notable que la démographie est plus particulièrement caractérisée par une jeunesse nombreuse, et un contexte d'inégalités sociales.

Des difficultés de mesure et de projection démographique

L'INSEE rencontre des difficultés pour évaluer précisément la population et anticiper son évolution :

- **Une sous-déclaration récurrente :** Le recensement est entravé par les mouvements migratoires transfrontaliers et des naissances déclarées tardivement, notamment dans les communes fluviales et les quartiers informels ;
- **Des projections incertaines :** Les chiffres avancés oscillent beaucoup sur le nombre d'habitants à horizon 15 ans, traduisant une forte incertitude sur les tendances démographiques à venir. Ces écarts rendent complexe la planification d'infrastructures adaptées.

Des dynamiques démographiques différenciées selon les « infra-territoires » de la région

La Guyane française est traversée par des dynamiques de croissance de population distinctes selon les territoires :

- **Littoral centre (Cayenne, Matoury, Rémire-Montjoly, Macouria notamment) :** Ce territoire concentre près de la moitié de la population régionale et continue d'enregistrer une croissance constante, notamment en raison d'un solde naturel élevé et d'une forte attractivité migratoire. La pression est forte sur les équipements existants, notamment pour répondre aux besoins scolaires et associatifs ;
- **Ouest guyanais et Saint-Laurent-du-Maroni en particulier :** Cette zone connaît une croissance démographique rapide, avec Saint-Laurent-du-Maroni qui devrait devenir la commune la plus peuplée dans les prochaines années. La jeunesse y est particulièrement nombreuse, ce qui accentue les besoins d'espaces d'activités pour encadrer et structurer la pratique sportive ;

- **Est (Saint-Georges-de-l'Oyapock, Regina-Kaw) et communes isolées (Camopi, Saül) :** Ces territoires connaissent une croissance plus modérée, mais souffrent d'un manque d'infrastructures de base et de leur enclavement. L'éloignement et les contraintes de transport compliquent l'accès régulier aux équipements et la mise en œuvre d'activités sportives pérennes.

L'existence d'importants flux migratoires

La Guyane est un territoire d'immigration intense, avec des flux migratoires internes et transfrontaliers :

- **Migrations transfrontalières :** Le fleuve Maroni, frontière naturelle avec le Suriname, et l'Oyapock avec le Brésil, sont des zones de mobilité permanente. Ces flux augmentent la demande en équipements dans les communes frontalières ;
- **Mobilité interne :** Les mouvements de population vivant sur le littoral vers des territoires de l'intérieur modifient les besoins locaux, créant des zones de tension dans des territoires initialement peu dotés. Pour les communes isolées, le cas des retours des jeunes lors des périodes de vacances par exemple.

Une jeunesse nombreuse face à des enjeux de pauvreté et de cohésion sociale

La Guyane française se distingue par une population particulièrement jeune. La pyramide des âges est marquée par une forte proportion de jeunes. Certaines communes connaissent une explosion du nombre d'enfants et d'adolescents, avec des besoins croissants en espaces d'activités et d'encadrement. Cette jeunesse est, par ailleurs, confrontée à des difficultés socio-économiques importantes. De nombreux quartiers sont marqués par la précarité, notamment les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) où vivent quatre guyanais sur dix³. La priorité de nombreuses familles paraît d'abord d'assurer des besoins fondamentaux (logement, nourriture...), reléguant la pratique sportive au second plan. Cependant il est acquis et attendu que le sport puisse être un vecteur de lien et de co-éducation, permettant de créer du lien entre les jeunes, de favoriser la mixité sociale et culturelle et d'offrir des repères éducatifs, notamment lorsque les modèles familiaux sont parfois fragilisés.

Une démographie déterminante

La démographie constitue une clé de lecture essentielle pour anticiper les besoins en équipements sportifs. Face à une population jeune, en croissance rapide et marquée par des disparités territoriales et sociales, plusieurs orientations paraissent pouvoir guider utilement la réflexion :

- **Anticiper et différencier l'offre d'équipements en tenant compte des écarts territoriaux :** renforcer l'offre dans les territoires en forte croissance et maintenir un maillage équilibré dans les zones moins denses, en adaptant les infrastructures aux besoins et pratiques locales ;
- **Prendre en compte la jeunesse et la précarité :** le sport est un levier majeur d'inclusion et de structuration sociale. Les infrastructures doivent être pensées comme des espaces de lien et de co-éducation, adaptés à des usages scolaires et associatifs comme en proximité ;

³ Une étude du Compas d'Octobre 2023 indique par exemple qu'à Cayenne, 4 habitants sur 10 sont en situation de pauvreté (source : données Insee, RP 2019) et, pour illustration plus précise, que le taux de pauvreté estimé du quartier prioritaire Anatole est supérieur à 50% avec, plus généralement, de fortes variations par quartier sur la ville, le taux de pauvreté s'établissant entre 25% à Montabo et 73% à Leblond.

- **S'appuyer sur des modèles souples et modulables** : la croissance rapide et les incertitudes démographiques imposent des infrastructures évolutives et adaptées aux usages de la population.

Le sport doit ici être envisagé comme un outil stratégique de développement social et territorial, capable d'accompagner la jeunesse guyanaise dans son épanouissement et de favoriser, à terme, la cohésion et l'équilibre régional.

2. Une ampleur et une diversité des besoins en Guyane, dans le sport et au-delà du sport

La Guyane présente une variété de besoins qui ne se limitent pas au domaine sportif, et dans une ampleur souvent remarquable. Dans ce contexte, les équipements sportifs se trouvent à la croisée de plusieurs enjeux, parfois « en concurrence » avec d'autres priorités, tout en étant porteurs de réponses à des problématiques dépassant le cadre strict du sport.

Une intensité de besoins en lien avec la situation et l'évolution démographique

Avec une croissance rapide et hétérogène selon les territoires, **la dynamique démographique que connaît la Guyane génère une pression constante sur les infrastructures de la région**, qu'il s'agisse d'écoles, d'équipements de santé, d'espaces de loisirs, ou d'équipements sportifs.

Les besoins sont en effet importants, en raison 1) d'un accroissement naturel élevé, avec une population particulièrement jeune, 2) d'un développement accéléré de certaines communes, comme Saint-Laurent-du-Maroni, où la demande en infrastructures explose, ou encore 3) d'une sous-estimation chronique des besoins par les outils de mesure démographique, rendant difficile toute anticipation fiable.

Une diversité de besoins qui dépasse largement la question sportive

Les besoins exprimés en Guyane sont de nature multiple, s'entrelaçant autour de plusieurs axes, notamment **des besoins éducatifs** (avec un impératif de construction régulière de nouveaux établissements scolaires), **des besoins liés à la santé et au bien-être** (face auxquels le sport peut d'ailleurs jouer un rôle face à la prévalence élevée de maladies chroniques telles que le diabète, l'hypertension ou l'obésité, à l'exemple du rôle joué en la matière par la Maisons Sport Santé vers les publics fragiles et éloignés de la pratique), **des besoins d'intégration sociale et de cohésion** (avec un rôle du sport à jouer dans la lutte contre la déscolarisation et les phénomènes de délinquance, en offrant aux jeunes des espaces d'expression et d'encadrement), **des besoins d'animation et de loisirs** (les équipements sportifs deviennent des lieux d'animation, mais aussi d'événements festifs et culturels, plus particulièrement sur certains lieux de vie isolés et / ou manquant d'espaces de loisirs).

A noter que **cette diversité de besoins fait « quasi mécaniquement » des équipements sportifs des espaces hybrides, dont la vocation dépasse largement la seule pratique sportive.**

Une concurrence entre priorités, avec une place singulière pour le sport

La diversité des besoins place les équipements sportifs dans un jeu d'arbitrages budgétaires et politiques complexes. Les besoins qui concernent le sport sont envisagés par les pouvoirs publics au regard d'autres besoins qui peuvent être conséquents et primordiaux, qu'il s'agisse de...

- **La priorité scolaire** : Les communes sont contraintes d'investir massivement dans les établissements scolaires, dont la capacité est saturée par l'arrivée continue de nouveaux élèves ;

- **Le logement et les infrastructures de base** : Le développement de nouveaux quartiers ou la transformation d'anciens, comme à Palika ou à Mont-Lucas sur l'île Cayenne, mobilise les ressources publiques pour l'aménagement de logements et d'équipements de proximité ;
- **Les infrastructures de transport et de mobilité** : L'enclavement de certaines communes et les difficultés de mobilité entre les zones littorales et fluviales nécessitent des investissements importants.
- **Les coûts liés à l'entretien de la ville** (trottoirs, routes, éclairage...).

Cette concurrence budgétaire repose sur des arbitrages politiques qui peuvent privilégier l'immédiateté (répondre à des besoins vitaux et urgents) au détriment d'une vision de long terme intégrant les fonctions sociales et éducatives du sport.

En effet, le sport et ses infrastructures apparaissent comme des leviers de réponse à plusieurs besoins transversaux, qu'il représente **un levier d'éducation et de co-éducation** (complétant l'action éducative en dehors des temps scolaires) et constituant un espace d'interaction sociale et intergénérationnelle, un **outil de santé publique** (en accompagnement des politiques de prévention et la lutte contre les maladies chroniques fréquentes sur le territoire), **un espace de cohésion sociale** (sur un territoire marqué par une grande diversité culturelle et des inégalités sociales importantes), une **opportunité d'animation locale et de développement touristique** (notamment via les sports de nature qui peuvent contribuer à dynamiser les territoires en développant des activités de loisirs et en attirant des visiteurs) ou encore **un vecteur d'intégration dans les stratégies d'aménagement** (en intégrant les équipements sportifs dans les projets d'urbanisme et de développement durable pour en faire des espaces multifonctionnels utiles à la fois aux écoles, aux associations et aux habitants en proximité).

Des réponses à des besoins multidimensionnels considérables

Les besoins exprimés en Guyane sont d'une telle ampleur et diversité qu'ils imposent une approche systémique et coordonnée qui permettent de penser les équipements sportifs en lien avec les enjeux sportifs du territoire, mais aussi avec des défis plus larges et auxquels le sport peut contribuer, notamment des problématiques éducatives, sanitaires et sociales.

Cela tend à envisager les équipements sportifs dans ce qu'ils permettent de répondre non seulement à une demande de pratiques sportives mais aussi, plus largement, à ce qu'ils constituent un levier au service d'une région dynamique, inclusive, équilibrée...

Cette vision implique des pistes telles que :

- **Le développement d'équipements multifonctionnels** en pensant les infrastructures sportives comme des lieux capables d'accueillir diverses activités (sportives, éducatives, sociales, culturelles),
- **Le renforcement de la coopération entre acteurs** en encourageant les partenariats entre collectivités, associations, établissements scolaires et acteurs de la santé pour mutualiser les ressources et répondre aux besoins de manière concertée,
- **Le concours à une vision territoriale équilibrée** en veillant à ce que les investissements soient répartis en fonction des dynamiques locales, avec une attention particulière aux zones en forte croissance démographique,
- **Le soutien à l'animation et à la formation**, l'impact des équipements sportifs reposant largement sur la qualité et la continuité de l'animation proposée, la formation et l'accompagnement des éducateurs et des médiateurs est un enjeu majeur pour garantir un usage optimal des infrastructures.

3. Les problématiques foncières

« On a des parcelles où rien ne se passe et des rétrocessions qui peuvent prendre 10 ans. »

Les problématiques foncières, telles qu'elles ressortent des entretiens et échanges documentés, apparaissent comme un enjeu transversal et récurrent, influençant de manière significative la planification et la réalisation des équipements sportifs, mais également d'autres infrastructures essentielles.

Le foncier est décrit comme une contrainte permanente, marquée par des difficultés d'accès, des tensions entre acteurs, des coûts élevés et des procédures administratives complexes. Cette situation s'inscrit dans un contexte d'urbanisation rapide et parfois désordonnée, de forte pression démographique et de spécificités environnementales propres au territoire.

Un sujet de propriété foncière

La Guyane se distingue par un foncier largement détenu par l'État (**93,66 % du territoire**⁴), ce qui ralentit les projets des collectivités, soumises à des procédures longues et contraignantes, y compris lorsque les procédures concernent des Collectivités entre elles. L'obtention de terrains nécessite souvent des opérations d'intérêt national (OIN), mais ces démarches restent lourdes et ne répondent pas toujours aux besoins immédiats.

Des usages qui entrent en concurrence, avec des arbitrages complexes

Entre logements, infrastructures scolaires, équipements de santé et espaces économiques, les terrains dédiés au sport s'inscrivent dans une forme de « compétition pour l'usage du foncier ». À Saint-Laurent-du-Maroni, des terrains initialement prévus pour des équipements sportifs ont été réaffectés à l'habitat sous la pression démographique. Les bailleurs sociaux peuvent peiner à maintenir des espaces sportifs au sein de leurs opérations, à l'exemple de difficultés rencontrées sur Mont-Lucas (difficile adéquation à la demande, cessions et rétrocessions entre CTG, bailleur et ville...).

Une planification urbaine parfois en question

Pour des collectivités qui sont confrontées à une croissance rapide, il peut devenir difficile d'anticiper les besoins en infrastructures, et il apparaît pourquoi pas complexe de poser et piloter une vision stratégique du développement urbain, parfois dicté par la disponibilité des parcelles plus que par une réelle force de planification, ce qui peut compliquer l'identification et la libération des terrains adaptés.

Un enjeu fort pour les communes isolées et fluviales

Dans les communes isolées et fluviales, les contraintes foncières peuvent être exacerbées par les contraintes géographiques et d'accessibilité. L'accès aux terrains pour construire des équipements nécessite ici des concertations pourquoi pas complexes avec les communautés locales, notamment en raison des pratiques coutumières et des enjeux liés au respect de l'environnement.

Un foncier omniprésent aux enjeux multiples

Le foncier dessine ainsi bien plus qu'une contrainte technique : il constitue une clé de lecture essentielle pour comprendre les dynamiques de développement et leurs aboutissements différenciés, et anticiper les besoins d'un territoire en pleine mutation, impliquant de penser le schéma dans **des enjeux de planification territoriale** (c'est-à-dire le lien du schéma régional des équipements sportifs avec les autres documents d'aménagement sur le territoire), **des enjeux d'accès au foncier** et de

⁴ Rapport d'information du 28 novembre 2023 de la mission d'information sur l'aménagement et le développement durables du territoire en Guyane (pourcentage établi sur des chiffres de 2021). L'Observatoire foncier de la Guyane dans son Panorama de Septembre 2017 l'établissait à 94,9%.

procédures de transfert et / ou d'attribution, et encore **des enjeux d'hybridité** ou de multifonctionnalité des équipements (s'appuyant sur des réponses qui relèvent de la structure bâtementaire des infrastructures, ou de leurs modalités de gestion).

4. *L'influence du climat sur la pérennité des équipements et leur entretien*

« Les installations faites sur les chutes Voltaire ont 10 ans et sont à refaire, même avec un entretien plus étroit on aurait gagné 4 à 5 ans »

Le climat guyanais impose des contraintes majeures à la conception, à l'entretien et à la durabilité des équipements sportifs. L'humidité permanente et l'exposition à de fortes précipitations comme à la chaleur notamment accélèrent la dégradation des infrastructures, nécessitant des adaptations techniques et un entretien rigoureux. Ces conditions climatiques spécifiques alourdissent également les coûts de maintenance et compliquent la gestion quotidienne des équipements. Elles revêtent une part d'impondérable, qu'il faut accepter, mais par certains points elles paraissent pouvoir être mieux maîtriser.

Une usure accélérée des matériaux

L'humidité et la chaleur favorisent une usure prématurée des matériaux, notamment pour les terrains synthétiques, les structures métalliques et les équipements en bois. Les infrastructures en bois, fréquemment utilisées dans les équipements extérieurs, sont par exemple vulnérables aux champignons et aux termites, limitant leur durée de vie.

Le facteur des précipitations

Les précipitations intenses posent un problème de gestion des eaux et d'inondations récurrentes, rendant la pratique sportive impossible et nécessitant des conceptions bâtementaires adéquates (sur l'orientation des bâtiments aux vents par exemple), des aménagements coûteux pour drainer efficacement l'eau. L'accumulation d'eau voire la boue peuvent rendre certains équipements impraticables pendant de longues périodes.

Le facteur de l'ensoleillement

L'exposition prolongée au soleil pose aussi un problème de confort et de sécurité pour les usagers. Sans couverture adaptée, les équipements extérieurs deviennent inutilisables aux heures les plus chaudes, limitant fortement leur attractivité. Plusieurs communes ont exprimé le besoin de terrains couverts pour prolonger les temps de pratique et protéger les surfaces de jeu de la chaleur et des intempéries.

Les implications en termes d'entretiens et d'adaptation technique

La maintenance des infrastructures revêt un enjeu d'autant plus crucial eu égard aux conditions climatiques locales, car les équipements nécessitent des interventions fréquentes pour éviter leur dégradation rapide. Or, les collectivités font face à des difficultés de suivi et de financement, avec des budgets d'entretien souvent insuffisants pour faire efficacement face. Dans plusieurs communes, **des infrastructures récentes ont rapidement perdu en qualité faute d'un entretien régulier ou adéquat, rendant nécessaire des rénovations anticipées et coûteuses**, en particulier pour des équipements qui nécessitent des compétences pointues et un outillage dédié comme les terrains de grand jeu en synthétique.

Certaines solutions pour adapter les infrastructures aux contraintes climatiques sont évoquées, notamment l'utilisation de matériaux résistants et adaptés (structures en béton, revêtements synthétiques de nouvelle génération, traitements spécifiques du bois), qui doivent permettre

d'améliorer la durabilité des équipements, mais ces techniques et savoirs n'apparaissent pas non plus pleinement identifiés, arrêtés et partagés. Peut-être pourrait-on revenir à des techniques traditionnelles de traitement du bois qui ont fait leur preuve ? La couverture et l'éclairage sont également des solutions réclamées pour garantir un usage optimal des infrastructures tout au long de l'année.

Un climat contraignant

L'impact du climat sur les équipements sportifs en Guyane impose une **anticipation rigoureuse dès leur conception**, avec des choix techniques adaptés aux conditions locales. L'investissement dans des solutions durables et un **renforcement des impératifs d'entretien** sont essentiels pour garantir la pérennité des infrastructures. Enfin, une approche intégrant des **équipements couverts et multifonctionnels** permettrait de limiter les effets des intempéries et de maximiser leur utilisation sur l'ensemble du territoire. **L'entretien adéquat des infrastructures** qui nécessitent une intervention technique doit aussi être pris en compte.

5. Les enjeux de compétences

Les questions de compétences, qu'elles soient institutionnelles ou techniques, constituent un enjeu central dans la gestion, la planification et le développement des équipements sportifs sur le territoire. Les échanges réalisés avec les acteurs du territoire indiquent tout à la fois une situation dans laquelle se retrouvent des difficultés liées à la répartition des compétences entre collectivités, des arbitrages politiques complexes et des lacunes en ingénierie territoriale, autant d'éléments qui peuvent ralentir ou entraver la mise en œuvre de projets d'infrastructures adaptés aux besoins croissants du territoire.

Des compétences institutionnelles fragmentées et floues

Bien que reconnu comme un levier d'action publique majeur et s'il constitue clairement un phénomène qui a d'ores et déjà des réalités locales, intercommunales et régionales, le sport peine à trouver une claire place dans la répartition des compétences entre les collectivités territoriales (communes, intercommunalités, CTG), y compris en termes de coordination.

Côté EPCI, certains n'apparaissent pas clairement pertinents pour aller sur des sujets d'organisation sportive « du quotidien » (CCOG, CCDS, CCEG) dès lors qu'ils impliqueraient de trop grands déplacements de communes à communes. D'autres comme la CACL qui ont une cohérence territoriale du point de vue des déplacements territoriaux peuvent rester réticents à s'engager à prendre des compétences en matière de sport, craignant sans doute d'ouvrir une « boîte de Pandore » budgétaire et organisationnelle, sans compter qu'ils peuvent déjà être impliqués sur des politiques structurantes particulièrement engageantes du point de vue budgétaire.

Cependant, les phénomènes d'usages intercommunaux sont nombreux, signalés par de nombreuses communes qui identifient porter des équipements utilisés par des habitants, des scolaires et des associations venant d'autres communes. L'intercommunalité trouve même des réalités à cheval entre différents EPCI, à l'exemple de Sinnamary qui peut accueillir des rencontres sportives entre des équipes venant de la CCAL et de la CCOG.

L'enjeu de synergie et de transversalité

Les enjeux de synergie et de coordination interservices apparaissent comme un frein récurrent dans la mise en œuvre des projets d'équipements sportifs, qu'ils concernent les services de l'État ou ceux des collectivités territoriales. Le manque de communication entre les différents services, pourquoi pas « cloisonnés » dans leurs compétences respectives, limite la cohérence et l'efficacité des actions menées. Cette situation se traduit par des doublons, des retards et des difficultés à mobiliser les

financements. Une meilleure articulation entre ces services est jugée nécessaire pour fluidifier les processus et garantir des projets mieux intégrés aux dynamiques territoriales globales.

Une ingénierie territoriale qui peut faire défaut

La capacité à concevoir, planifier et gérer des équipements sportifs repose sur des compétences techniques et administratives spécifiques. Sur ce point, les entretiens menés pour la réalisation du Schéma ont régulièrement pointé et mis en lumière un déficit relativement important, d'autant plus prégnant dans les communes les plus isolées.

Certaines communes manquent d'agents qualifiés pour monter et suivre les dossiers de financement (cela croise également le sujet de la question foncière évoquée plus haut). L'ingénierie nécessaire à la réalisation d'équipements durables et adaptés aux besoins locaux est souvent absente.

Certaines collectivités mettent en place des dispositifs ad hoc pour externaliser les compétences adéquates, notamment en lien avec les bailleurs voire également un soutien ponctuel par le Parc Amazonien possible. Si cette solution apporte une capacité immédiate, elle peut aussi créer une « dépendance » et limiter le développement de compétences internes à terme.

Au-delà du sujet des compétences en lien avec les demandes de financement et le suivi des projets, les ressources techniques sont encore questionnées du point de vue de la gestion de l'entretien et du suivi technique. Les infrastructures vieillissent prématurément en raison d'un suivi irrégulier, faute d'agents formés et de stratégies de maintenance adaptées. De fait, les besoins autour des équipements sportifs ne sont pas simplement quantitatifs et impliquent également des exigences qualitatives, comme la nécessité d'espaces adaptés aux conditions climatiques et répondant aux standards de sécurité et d'accessibilité. L'entretien et la gestion de ces équipements, dans un environnement où les matériaux s'usent rapidement, constituent un défi technique du quotidien et au long cours.

Une diversification de besoins en compétences

Les problématiques de compétences en Guyane nécessitent une **montée en puissance des compétences techniques locales** comme, **à terme, une clarification institutionnelle** au regard de la réalité du phénomène sportif intercommunal et régional. Une répartition plus lisible des responsabilités, accompagnée d'un **renforcement de l'ingénierie territoriale**, paraît indispensable pour garantir la réussite des projets d'équipements sportifs. La création d'instances de dialogue et la formation des agents locaux apparaissent également comme des leviers essentiels pour surmonter les difficultés identifiées.

6. Les problématiques de déplacements et la mobilité sportive

Marquée par de vastes distances, une urbanisation relativement dense comme éclatée et des infrastructures de transport limitées, la Guyane connaît des **contraintes de mobilité fortes**, qui influencent directement la pratique sportive et la répartition des équipements. Les échanges avec les acteurs du territoire ont mis en évidence les obstacles liés aux transports, qu'ils concernent les déplacements du quotidien ou l'organisation d'événements et de compétitions à l'échelle régionale. Cette problématique se décline différemment entre le littoral urbanisé, les communes isolées et les territoires fluviaux, ce qui impose la considération voire l'intégration systématique du paramètre mobilité dans les projets d'équipements sportifs.

Le sujet des infrastructures de transport et des aménagements

Le réseau routier guyanais, bien que structuré autour de l'axe littoral, suppose des trajets relativement longs et coûteux entre les pôles urbains et les zones plus isolées. Les embouteillages autour de l'île Cayenne ralentissent considérablement les trajets, compliquant l'accès aux infrastructures sportives centralisées. Rejoindre des équipements de pratique peut vite représenter un coût et un temps de déplacement significatifs, rendant certaines pratiques difficiles à maintenir dans la durée. Dans l'ouest, où la croissance démographique est forte, l'absence d'un réseau structuré de transports en commun limite l'accès aux infrastructures existantes. À Saint-Laurent-du-Maroni, la mise en place d'un réseau de transport urbain est en cours, mais reste à ses débuts et ne couvre pas encore tous les besoins liés aux déplacements vers les équipements sportifs.

L'accessibilité des équipements sportifs apparaît comme un facteur limitant à la pratique pour une partie de la population, notamment les jeunes et les publics précaires, au regard des aménagements urbains, du coût et de la difficulté des déplacements vers un gymnase, un terrain ou une piscine. L'absence potentielle de trottoirs, d'éclairage et d'aménagements sécurisés peut compliquer les trajets à pied ou à vélo vers ces infrastructures.

Le sujet spécifique des lieux de vie isolés

Un certain nombre de lieux de vie sont isolés, et ne peuvent envisager la pratique sportive au quotidien que dans une logique de proximité, ou avec des installations légères et / ou temporaires suivant la nature des équipements. Certaines initiatives tentent de délocaliser les pratiques sportives, notamment par l'installation d'équipements légers et itinérants, comme les bassins mobiles de Ma Guyane Nage, même si ces solutions ne remplacent pas un accès régulier à des infrastructures pérennes.

L'organisation des compétitions et des déplacements intercommunaux

Les difficultés de transport ne concernent pas seulement l'accès quotidien aux infrastructures, mais aussi l'organisation d'événements et de compétitions. **Les déplacements intercommunaux et interrégionaux sont complexes et coûteux**, ce qui limite potentiellement les rencontres et la participation des clubs aux compétitions officielles.

Pour des clubs qui sont sur des territoires isolés, la simple organisation d'un déplacement sportif nécessite une **logistique lourde et un financement dédié**, ce qui freine l'implication des jeunes dans des parcours sportifs suivis.

Ces sujets peuvent occasionner des formes de défiance entre les différentes parties du territoire, notamment vis-à-vis de l'île Cayenne, dont les acteurs situés au centre de la région mesurent peut-être moins fortement le poids des déplacements que les acteurs situés sur les « bordures » de l'est ou de l'ouest.

Ces points impliquent de penser de manière plus systématique **la question de la mobilité et des déplacements dans les projets de construction et de rénovation des équipements**, avec plusieurs pistes susceptibles d'atténuer les freins identifiés, qu'elles jouent sur le développement d'une offre de proximité, le renforcement des dispositifs de transport pour les pratiques sportives, l'encouragement d'infrastructures en lien avec les axes de transport existants.

Une mobilité contraignante

La question des déplacements et de la mobilité est un facteur transversal, influençant directement la répartition et l'usage des équipements sportifs. La prise en compte de ces contraintes apparaît centrale

pour garantir une offre équilibrée, adaptée aux réalités du territoire et accessible à tous les publics. **Une meilleure intégration des équipements dans les dynamiques de transport et une attention particulière aux solutions de proximité** sont de nature à permettre de surmonter cet obstacle majeur à la pratique sportive.

7. Les enjeux de logistique, de coûts et de délais liés aux interventions du BTP

La construction, la rénovation et l'entretien des équipements sportifs en Guyane française sont fortement impactés par des **contraintes logistiques**, des **coûts élevés** et des **délais allongés**, liés aux spécificités du territoire. L'éloignement géographique, les conditions climatiques, le manque de ressources locales et les lourdeurs administratives rendent chaque projet plus complexe et plus coûteux qu'en métropole.

Une logistique contraignante et des difficultés d'approvisionnement

L'approvisionnement en matériaux et en équipements représente un **défi majeur** pour la construction et la maintenance des infrastructures sportives sur la région. L'éloignement du territoire impose un **transport maritime ou aérien** pour la majorité des matériaux, plus encore pour les territoires isolés, ce qui entraîne :

- Des délais d'acheminement qui peuvent être longs et sont relativement imprévisibles, avec des importations de matériaux qui peuvent prendre plusieurs mois. Toute rupture d'approvisionnement retarde considérablement les chantiers ;
- Un surcoût lié au transport : les frais de logistique sont importants, ce qui renchérit le coût final des projets ;
- Un stockage limité : l'absence d'infrastructures de stockage adaptées oblige les entreprises du BTP à travailler en flux tendu, ce qui peut poser problème en cas de retard d'approvisionnement.

Dans les communes isolées et fluviales, ces contraintes sont encore plus marquées. L'acheminement des matériaux nécessite souvent l'utilisation de pirogues ou d'avions, ce qui multiplie les coûts et les délais.

Des coûts de construction et de maintenance bien supérieurs à la métropole

Construire et entretenir en Guyane coûte **beaucoup plus cher** qu'en métropole, en raison de plusieurs facteurs :

- Un surcoût structurel du BTP : les acteurs locaux indiquent qu'un équipement sportif coûte 1,7 fois plus cher à Cayenne qu'en France hexagonale. Ce surcoût est lié à la logistique, aux exigences thermiques, acoustiques et aérauliques qui font l'objet d'une réglementation dédiée dans l'Outre-mer et aux contraintes environnementales ;
- Une usure plus rapide des matériaux : Les conditions climatiques (humidité, chaleur, pluies intenses) nécessitent des matériaux plus résistants, souvent plus onéreux. Inversement, l'usure des équipements est plus rapide, dans un effet de ciseau avec le surcoût à la construction ;
- Un entretien coûteux : L'absence de maintenance régulière entraîne des détériorations rapides, obligeant à des réparations fréquentes et à des investissements répétés. Certains

équipements, mal adaptés aux réalités locales, doivent être remplacés plus tôt que prévu, augmentant le coût global.

Face à ces coûts, les communes rencontrent des difficultés de financement, d'autant plus que les budgets alloués aux infrastructures sportives sont souvent limités par d'autres priorités (logement, éducation, transports).

Des délais de réalisation rallongés par les procédures et le manque d'entreprises locales

Les délais de construction et de rénovation des équipements sportifs sont souvent **beaucoup plus longs** que prévu, en raison de plusieurs facteurs :

- Des procédures administratives lourdes : l'obtention des financements, les démarches foncières et les validations réglementaires prennent du temps. La multiplicité des acteurs (communes, intercommunalités, CTG, État, bailleurs, fédérations) ralentit la prise de décision et le lancement des chantiers ;
- Une relative tension en entreprises qualifiées : le secteur du BTP en Guyane peut souffrir d'un manque de main-d'œuvre spécialisée, ce qui limite la capacité à mener plusieurs projets simultanément. Certaines infrastructures tardent à voir le jour faute d'entreprises disponibles pour répondre aux appels d'offres ;
- Des chantiers interrompus par la météo : la saison des pluies impacte fortement les travaux extérieurs, provoquant des interruptions prolongées et des rallongements de délais.

Ces retards posent des problèmes de gestion des équipements existants, car certaines installations restent inachevées ou inutilisables pendant plusieurs saisons, accentuant la pression sur les infrastructures en service.

La planification des travaux en lien avec d'autres projets de construction d'envergure peut être une solution intéressante à explorer, à l'exemple de la construction de la sous-préfecture de St Georges de l'Oyapock qui avait été pensée, envisagée et réalisée en profitant de la présence de fortes ressources sur la localité avec la construction de la Cité scolaire. Ce type de synergie peut être ainsi renouvelée par exemple en lien avec la construction de la Cité judiciaire sur St Laurent du Maroni, qui va occasionner une importante localisation de ressources en construction.

Faire face au surcoût des activités de travaux publics

La prise en compte des contraintes logistiques, financières et temporelles est une donnée forte avec des implications multiples, qui invite à travailler dans le sens d'une meilleure gestion des coûts et des délais. L'enjeu est d'intégrer pleinement ces paramètres dès la conception des projets, voire dans le plaidoyer auprès des financeurs (en incluant une réflexion sur l'utilisation de matériaux locaux, cf point suivant)

8. Les enjeux sociétaux et environnementaux des équipements sportifs en Guyane

Les équipements sportifs en Guyane française s'inscrivent dans un contexte sociétal et environnemental spécifique, marqué par des inégalités sociales fortes et une biodiversité exceptionnelle et aux implications multiples et complexes. Leur implantation, leur gestion et leur usage doivent répondre à des défis qui vont au-delà du simple accès au sport, en jouant un rôle clé dans la cohésion sociale, l'inclusion et le respect des écosystèmes locaux.

Un levier pour la cohésion sociale et l'inclusion

Dans un territoire où les écarts de développement sont marqués entre les communes et où la jeunesse est nombreuse, le sport représente un outil majeur de structuration sociale. Les équipements sportifs sont des lieux de rencontre et de mixité, mais leur répartition inégale renforce parfois les fractures territoriales. Le manque d'espaces adaptés dans certains quartiers ou communes limite l'accès des populations les plus vulnérables, accentuant les inégalités d'opportunités.

Les projets d'équipements doivent donc intégrer une dimension inclusive, en favorisant des installations ouvertes, accessibles et adaptées aux différents publics (jeunes, seniors, personnes en situation de handicap). L'implication des acteurs associatifs et éducatifs est essentielle pour garantir une animation et un encadrement adaptés, permettant d'ancrer ces infrastructures dans le tissu social local.

Un impact environnemental à maîtriser

Le développement des infrastructures sportives en Guyane doit composer avec un environnement à la fois riche et inévitablement fragile, où la biodiversité et les contraintes écologiques imposent des précautions particulières. Les projets doivent limiter leur empreinte sur les milieux naturels, notamment en évitant le déboisement excessif et en intégrant des solutions de gestion des eaux et des sols adaptées aux conditions locales.

L'utilisation de matériaux durables, la limitation de l'artificialisation des sols et l'optimisation des ressources énergétiques sont des leviers pour rendre ces équipements plus résilients et compatibles avec les enjeux climatiques.

Par ailleurs, certains équipements peuvent être intégrés dans des logiques de sport de nature, valorisant l'environnement exceptionnel du territoire tout en préservant ses équilibres écologiques.

Un équilibre à trouver entre accessibilité et durabilité

Les équipements sportifs en Guyane ne peuvent être pensés uniquement sous l'angle de la pratique sportive : ils doivent répondre à des enjeux sociaux et environnementaux majeurs. Pour être efficaces, ils doivent réduire les inégalités d'accès, tout en s'intégrant dans une logique de développement durable, évitant une empreinte écologique excessive. Une planification rigoureuse, associant les collectivités, les acteurs associatifs et environnementaux, est essentielle pour concilier ces impératifs et assurer une implantation cohérente et pérenne des infrastructures.

• 1.2.2 Le sentiment partagé du sous-équipement sportif du territoire

Au cours des entretiens menés durant la phase de collecte, qu'il s'agisse des entretiens individuels ou collectifs, qu'ils aient été menés de visu ou à distance, un sentiment de sous-équipement a été globalement porté par les différents acteurs du territoire guyanais.

Nous examinons ici cette perception à travers plusieurs dimensions : la nature du sous-équipement perçu, les infrastructures concernées, les explications avancées, les conséquences observées, les réactions des acteurs et les solutions envisagées pour y remédier.

Différentes « natures » à cette perception de sous-équipement

Le sentiment de sous-équipement est largement partagé parmi les acteurs rencontrés, mais il ne se manifeste pas de manière uniforme sur l'ensemble du territoire et parmi les interlocuteurs rencontrés. Ce ressenti s'exprime notamment :

- **Vis-à-vis d'autres territoires** : la comparaison avec d'autres territoires, notamment hexagonaux et caribéens, est récurrente. L'absence d'équipements de niveau intermédiaire et structurant placerait la Guyane dans une dynamique de rattrapage ;
- **Vis-à-vis des besoins croissants** : le décalage entre la croissance démographique, particulièrement marquée dans certaines communes comme Saint-Laurent-du-Maroni, et l'évolution plus lente de l'offre d'infrastructures, alimente fortement ce sentiment ;
- **Vis-à-vis des normes et exigences fédérales** : certaines infrastructures, pourtant existantes, s'avèrent obsolètes ou inadaptées aux exigences actuelles, notamment dans le cadre des compétitions officielles (par exemple, le stade Edmar Lama et les exigences de la CONCACAF).

Infrastructures principalement concernées

Le sous-équipement ressenti porte essentiellement sur :

- **Les piscines** : le déficit d'infrastructures aquatiques est présenté comme critique et mis en rapport avec la priorité du savoir nager et une forme d'urgence à « sauver des vies » entre autres liée à ce qui pourrait être qualifié de « désapprentissage culturel du rapport à l'eau ». Certaines communes, comme Saint-Georges, n'ont jamais bénéficié d'un équipement pérenne, ou comme Maripasoula, connaissent un renforcement de leur besoin de piscine à travers leur forte évolution démographique. Les piscines existantes rencontrent des difficultés d'entretien et d'accès (ex. : piscine de Kourou souvent fermée, piscine de Mana aux amplitudes horaires faible) ;
- **Les gymnases couverts** : le besoin de couverture pour les terrains extérieurs est largement exprimé, notamment pour faire face aux conditions météorologiques locales (pluies fréquentes, rayonnement solaire). Les équipements dédiés au basket et à la gymnastique paraissent plus particulièrement concernés. Dans le cas du badminton, un espace sans courant d'air étant à prévoir. La « couverture » des infrastructures sportives est plus particulièrement citée comme un besoin « de base », pour tous les types de pratique, y compris voire surtout par exemple pour des temps de sport santé bien-être ;
- **Les équipements de proximité** : La multiplication des quartiers et des zones d'habitat génère des besoins croissants d'infrastructures de proximité (city-stades, terrains multi-sports, espaces d'agrès) qui permette d'alimenter les habitants et notamment les plus jeunes d'une proposition adéquate à des activités créatrices d'occupation, de lien social, d'animation, d'amusement, ...
- **Les équipements structurants** : Les acteurs relèvent l'absence d'équipements intermédiaires entre les équipements communaux et les infrastructures d'envergure régionale. Ils pointent notamment la difficulté récurrente à organiser des rencontres compétitives dans des conditions adéquates.

Hypothèses et facteurs explicatifs avancées par les acteurs

Plusieurs facteurs explicatifs, du point de vue des acteurs, sous-tendent à ce sentiment de sous-équipement :

- **Une croissance démographique rapide et mal anticipée ou difficilement anticipable**, souvent non accompagnée d'une planification adéquate des équipements sportifs ;
- **Les difficultés d'accès au foncier**, ralentissant et complexifiant les projets d'aménagement ;
- **Le manque d'ingénierie territoriale**, certaines communes peinant à monter des projets solides et à mobiliser les financements disponibles, en raison d'un déficit de compétences techniques.

Au-delà des éléments liés à la croissance démographique, au foncier et au manque d'ingénierie territoriale, plusieurs acteurs soulignent un facteur déterminant dans la perception d'un sous-équipement sportif : **les moyens financiers insuffisants des collectivités et l'inadaptation des dispositifs de financement nationaux au contexte guyanais.**

Les collectivités locales expriment unanimement leurs difficultés à mobiliser des ressources financières suffisantes pour développer et entretenir les infrastructures sportives. Cette contrainte s'expliquerait par :

- **Des budgets municipaux sous tension** : la pression démographique impose aux communes de prioriser leurs investissements sur des besoins de première nécessité, comme la construction d'écoles, la réfection des voiries ou encore les équipements liés à la sécurité publique. Le sport, bien qu'identifié comme levier de cohésion sociale et de santé publique, est souvent relégué en second plan dans les arbitrages budgétaires ;
- **Une capacité d'investissement limitée** : certaines communes, notamment celles sous COROM (Contrat de Redressement en Outre-mer), sont contraintes par des mécanismes de contrôle financier. Cette situation limite leur capacité à cofinancer des projets d'équipements sportifs et à mobiliser leur part dans les dispositifs d'aide de l'État ;
- **Un coût de construction et d'entretien plus élevé qu'en métropole** : Le coût des infrastructures sportives est **plus élevé en Guyane** qu'en métropole, et leur usure est également plus rapide en raison des conditions climatiques spécifiques (chaleur, humidité, pluies fréquentes). **Ce différentiel de coût crée une distorsion entre les capacités d'investissement locales et les besoins réels.**

Les acteurs locaux dénoncent un écart persistant entre les moyens financiers alloués par l'État et les besoins réels du territoire :

- **Un rattrapage insuffisant** : bien que la Guyane bénéficie de dispositifs spécifiques comme le CCT (Contrat de Convergence et de Transformation) ou le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI), les acteurs estiment que les montants alloués restent en-deçà des besoins générés par la croissance démographique mal évaluée par l'appareil statistique public et les particularités territoriales. Le sentiment d'un retard structurel persistant est régulièrement exprimé ;
- **Un effet de saupoudrage inefficace** : la répartition des aides tendrait à favoriser un grand nombre de projets sans distinction de priorité, dans une logique de répartition équitable entre les communes. Ce saupoudrage limiterait l'impact des investissements, en empêchant la réalisation de projets d'envergure et en freinant la structuration cohérente du réseau d'équipements. Cependant, il est notable que la gestion des enveloppes financières est plus largement soumise à **une difficile équation entre un impératif de consommation** (engager et dépenser les crédits à l'échelle d'un territoire qui a besoin de réponses et de projets) **et une capacité de consommation** (au regard de la situation des acteurs, de leurs compétences et des contraintes avec lesquelles ils doivent faire), dont la résolution est plus ou moins alignée avec

soit des objectifs théoriques d'impact (sortir des projets structurants) soit avec des principes directeurs de couverture équilibrée et de maillage territorial ;

- **Des subventions pas intégralement consommées** : de fait, certains fonds, bien qu'existants, peinent à être consommés faute d'ingénierie technique et de capacités administratives suffisantes dans les communes, dans un contexte où les contraintes qui s'exercent sont tout sauf neutres ou nulles. Par exemple, des projets restent bloqués en raison de dossiers incomplets ou de délais incompatibles avec la réalité locale. Aussi, des retards pris dans les travaux où dans la livraisons des fournitures qui mettent à mal les projets et leur planification initiale.

Les acteurs dénoncent également des dispositifs financiers conçus à l'échelle nationale et inadaptés aux spécificités guyanaises, avec :

- **Des critères trop rigides** : le cadrage des dispositifs de l'ANS (Agence Nationale du Sport) et des autres mécanismes d'aide impose des normes et des conditions d'éligibilité difficilement atteignables en Guyane. A titre d'exemple, les enveloppes ne tiennent pas compte des coûts supérieurs auxquels la Guyane fait face ;
- **Des délais et calendriers inadaptés** : les règles calendaires ne tiennent pas compte des spécificités de la saisonnalité guyanaise et des difficultés logistiques d'acheminement de matériaux et d'équipements. Ces contraintes entraînent des retards, voire des renoncements à certains financements qui peuvent être engagés sans déboucher sur une capacité effective à les consommer ou encore nécessitent de maîtriser sur le bout des doigts les arcanes juridiques et les possibilités administratives et financières (ce qui du coup constitue vite une « barrière à l'entrée » pour nombre d'acteurs, et met de l'importance, au-delà des aspects de compétence, à la manière de travailler des acteurs) ;
- **Des coûts non pris en charge par les dispositifs existants** : le climat tropical implique des dépenses d'entretien et de renouvellement d'équipements plus fréquentes qu'en métropole. Pourtant, ces coûts ne sont que marginalement intégrés dans les plans de financement nationaux, ce qui fragilise la pérennité des infrastructures sportives.

Conséquences avancées du sous-équipement observé

Les acteurs témoignent de diverses conséquences liées à ce manque d'infrastructures :

- **La difficulté à satisfaire les besoins scolaires et associatifs** avec des créneaux qui sont saturés dans de nombreuses installations, notamment pour les sports collectifs en salle ;
- **La perte de licenciés et d'opportunités sportives** avec certaines disciplines qui peineraient à se développer faute d'infrastructures adaptées, voire jusqu'à perdre des pratiquants. Certaines disciplines comme le futsal n'exploiteraient pas leur potentiel tel qu'il pourrait l'être, pour ne pas alimenter davantage les « embolies de créneau » qui peuvent être observées sur l'accès aux gymnases, ou se reportent sur des équipements disponibles quitte à augmenter drastiquement les déplacements associés ;
- **Un frein à la structuration et à l'excellence sportive** qui peut limiter les possibilités de détection, de formation et d'accueil d'événements d'envergure régionale ;
- **Les conséquences sociales et de santé publique** avec une absence de lieux de pratique, en particulier dans les quartiers prioritaires, qui priverait les jeunes d'un espace de socialisation

et d'activité, et limiterait les initiatives de sport-santé malgré un besoin identifié (diabète, obésité, hypertension).

Différentes réactions et positions adoptées par les acteurs

Face à cette situation, plusieurs postures paraissent se dégager avec :

- **Des collectivités proactives**, certaines communes mettant en place des schémas directeurs et / ou initient des projets pluriannuels d'investissement ;
 - **La mutualisation et la concertation** avec une tendance à rechercher des partenariats, notamment avec les établissements scolaires (stratégie départementale de coupler toute construction d'établissement scolaire à la construction d'une infrastructure sportive) et les bailleurs sociaux (SIGUY) en matière d'ingénierie, est observée, bien que ces démarches restent ponctuelles ;
 - **Des formes de repli et de résignation** sont aussi adoptées, certains acteurs évoquant un manque d'écoute et de coordination par et entre les pouvoirs publics, à différents niveaux, y compris parfois l'absence de concertation préalable lors de la construction d'équipements, mais aussi et surtout en pointant ce qui serait l'inadaptation des enveloppes financières disponibles pour faire face aux besoins locaux.
-
- 1.2.3 Un regard synthétique sur les principaux besoins exprimés par les acteurs locaux (collectivités locales, mouvement sportif et autres acteurs parties prenantes)

Nous proposons un regard synthétique sur les principaux besoins exprimés par les acteurs locaux (collectivités locales, mouvement sportif et autres acteurs parties prenantes) lors des échanges et rencontres réalisés en janvier 2025 durant la concertation terrain engagée pour l'élaboration du Schéma régional des équipements sportifs. Ce regard synthétique se complète d'un rendu détaillé et précis, amendable et actualisable, des besoins évoqués, et introduit en annexe.

En annexe, un travail détaillé de recensement des besoins évoqués durant la concertation terrain

L'annexe est structurée selon une entrée communale. Elle est aussi centrale qu'indicative. Si elle n'arrête pas l'identification et la caractérisation des besoins au niveau des communes, elle a pour autant l'ambition de l'illustrer d'une manière relativement précise, à date, et pour les communes rencontrées durant la concertation terrain.

- Elle n'arrête pas l'identification des besoins au niveau des communes : les besoins qui sont mentionnés dans l'annexe s'appuient principalement sur une rencontre, cette remontée d'information n'a pas donné lieu à un travail d'affinement et d'allers-retours, ni n'a été confronté à une multiplicité de points de vue.
- Elle ambitionne d'illustrer les besoins de manière relativement précise : les besoins qui sont mentionnés dans l'annexe s'appuient sur des échanges menés avec des élus et des techniciens desdites communes, cette remontée d'information donne lieu à un niveau de caractérisation relativement complet et, dans tous les cas, éclairant de la situation communale.

Les éléments formalisés ne sont pas arrêtés, les besoins des communes peuvent être analysés différemment par ces mêmes communes, non seulement à court terme en réponse à des modifications du contexte, mais surtout à moyen long terme, également par le jeu des changements de majorité ou d'évolution des grilles d'analyse.

L'analyse des besoins exprimés par les acteurs locaux met en évidence des tendances communales et des spécificités territoriales en matière d'équipements sportifs. Ces besoins reflètent à la fois des enjeux de modernisation, d'extension et de diversification de l'offre sportive à travers la région. Cette vue synthétique permet d'identifier les grandes priorités à l'échelle de la Guyane, en évitant une sur-représentation des demandes trop locales ou ponctuelles.

Nous identifions 6 grandes catégories de besoins exprimés par les acteurs locaux :

1. La modernisation et entretien des infrastructures existantes : un besoin partagé ;
2. La réponse à la pression démographique et à la saturation des équipements sportifs ;
3. Un besoin fort d'infrastructures de proximité adaptées à leurs quartiers et populations, ainsi qu'aux territoires isolés ;
4. Le développement des sports nautiques et de pleine nature ;
5. La structuration et la montée en gamme des équipements pour les rencontres sportives, la compétition et l'excellence sportive ;
6. Le levier d'une meilleure gouvernance et de la coopération intercommunale.

Ces 6 besoins prioritaires traduisent la nécessité d'une approche équilibrée (ou de faire des choix sur ce qui est prioritaire), conciliant entretien du patrimoine, création de nouvelles infrastructures, adaptation aux nouvelles pratiques et structuration des politiques locales en pensant les strates de compétences et d'intervention des différents acteurs concernés.

1. Un besoin partagé de **modernisation et d'entretien des infrastructures existantes**

C'est une problématique centrale et récurrente qui s'est vérifiée et retrouvée dans quasiment chaque échange qui a pu être mené avec des sujets relatifs...

- Au vieillissement et à la dégradation des équipements, soulignés dans de nombreuses voire toutes les communes ;
- A une grande diversité d'équipements concernés, depuis les terrains multisports aux stades en passant par les gymnases, les piscines, les courts de tennis...
- A l'entretien insuffisant des infrastructures, qui se positionne comme une contrainte majeure, avec parfois des équipements devenus impraticables.

Au niveau des solutions envisagées, les acteurs locaux expriment notamment l'idée d'intervenir en termes de rénovation des infrastructures clés, d'amélioration des conditions d'usage (éclairage, couverture, vestiaires, équipements polyvalents) et de développement de stratégies de gestion durable (formation des équipes techniques, meilleure coordination des ressources locales).

2. La réponse à la pression démographique et à la **saturation des équipements sportifs**

La problématique est structurante à l'échelle régionale, avec des implications qui peuvent se différencier d'un territoire à un autre, avec :

- Des communes en forte croissance (comme Saint-Laurent du Maroni, Matoury, Macouria, Cayenne...) où la saturation des équipements existants est une contrainte majeure ;
- Des créneaux insuffisants pour absorber l'augmentation des pratiquants et / ou l'exploitation des potentiels de pratiques, notamment pour les sports collectifs et le futsal ;

- Des équipements scolaires qui peuvent ne plus suffire à répondre à la demande et ne sont pas toujours accessibles hors temps scolaire (ex. gymnases scolaires à Saint-Georges et Matoury).

Au niveau des solutions envisagées, les acteurs locaux expriment notamment l'idée de la construction de nouveaux équipements structurants (complexes sportifs à Saint-Laurent, Macouria, Matoury), l'extension des équipements existants pour optimiser leur utilisation ou encore la meilleure mutualisation des infrastructures scolaires et municipales pour accroître les disponibilités.

3. Un besoin fort d'infrastructures de proximité adaptées à leurs quartiers et populations, ainsi qu'aux territoires isolés

Le besoin des infrastructures de proximité traverse également la région, notamment :

- Les équipements de quartiers et de proximité sont une priorité affirmée dans plusieurs communes urbaines et semi-rurales (Macouria, Matoury, Saint-Laurent, Apatou...) ;
- Les communes isolées expriment aussi un besoin en infrastructures de proximité adaptées aux modes de vie locaux, notamment en pétanque, sports de plein air et équipements légers ;
- Ces besoins sont, pour les lieux de vie isolés, à mettre en rapport avec le manque d'équipements dans certains hameaux et écarts qui limite l'accès au sport (ex. hameau de Corrossoni à Régina-Kaw, écarts d'Apatou). Sur les territoires plus urbanisés, ce besoin rejoint massivement des problématiques éducatives, d'animation, de vivre ensemble, avec une place prépondérante du sujet « jeunesse », mais pas que : c'est plus largement l'accès à une pratique sportive du quotidien, et à des logiques d'activités physiques qui sont tournées également vers le bien-être personnel comme la cohésion sociale.

Au niveau des solutions envisagées, les acteurs locaux expriment notamment l'idée de la création de city-stades, terrains multisports et équipements polyvalents dans les nouveaux quartiers et hameaux, en se connectant bien à l'expression habitante du besoin, de l'installation d'infrastructures légères et mobiles pour faciliter l'accès à la pratique ainsi qu'à des aménagement de proximité ciblés pour favoriser les sports populaires locaux (pétanque, street workout, etc.).

4. Le développement des sports nautiques et de pleine nature

Les besoins s'expriment sur la base d'une priorité partagée, et avec l'idée de pouvoir investir encore davantage une opportunité stratégique qui paraît encore relativement sous-exploitée :

- De nombreuses communes disposent d'un fort potentiel naturel, mais les équipements et infrastructures associées sont souvent sous-développés ;
- Les activités nautiques et le sport nature sont cités comme des axes de développement majeurs à Kourou, Roura, Saint-Georges, Régina-Kaw, Sinnamary...
- Un enjeu majeur de sécurité et d'apprentissage de la natation est exprimé dans plusieurs communes, en particulier celles situées en bord de fleuve ou en bord de littoral (ce qui correspond peu ou prou à nombre voire toutes les communes...).

Au niveau des solutions envisagées, les acteurs locaux expriment notamment l'idée de l'aménagement et valorisation des sentiers et parcours de pleine nature, du développement des infrastructures nautiques (bases nautiques, bassins flottants) en veillant à leur capacité à couvrir le territoire et en

l'assortissant d'un plan d'apprentissage, notamment avec l'installation de piscines adaptées et la mise en place de solutions innovantes (piscines mobiles, bassins en milieu naturel).

5. La structuration et la montée en gamme des équipements pour les rencontres sportives, la compétition et l'excellence sportive

Si ce besoin est sans doute plus ciblé, il s'est néanmoins exprimé de manière importante et concerne les rencontres sportives de tous âges et de tous niveaux, avec :

- Certains territoires qui expriment **un fort besoin de modernisation des équipements dédiés à la compétition et à la formation de haut niveau** (à noter que des projets en cours de réflexion, notamment sur l'île Cayenne entre l'Université, la CTG et l'IFAS) ;
- Un certain nombre de communes souhaitent renforcer leur capacité à accueillir des compétitions locales et régionales, ce qui pourrait s'entendre et se penser également avec des logiques de centralités et de pôles d'équilibre pour adapter les lieux d'accueil aux formats et exigences desdites rencontres comme optimiser les contraintes de déplacement faites aux participants ;

Au niveau des solutions envisagées, les acteurs locaux expriment notamment l'idée de réhabilitation des infrastructures de haut niveau existantes (ex. Stade Edmar Lama,...), de création de pôles d'excellence sportive, avec une attention portée sur la formation et la détection et de meilleure structuration des infrastructures pour accueillir des compétitions.

6. Le levier d'une meilleure gouvernance et de la coopération intercommunale

Les acteurs évoquent la gouvernance et la coopération intercommunales comme des sujets sur lesquelles la situation territoriale peut être améliorée :

- Le manque de coordination entre les communes ralentit certains projets et entraîne des doublons ou des manques d'optimisation des infrastructures existantes ;
- Des difficultés de gestion et d'entretien des équipements sont récurrentes, notamment en raison d'un manque de formation des équipes techniques ;
- La coopération intercommunale est mentionnée comme une piste à renforcer, par exemple entre Sinnamary, Iracoubo et Kourou, ou entre Roura et les communes voisines, plus largement sur l'île Cayenne, où les phénomènes de pratiques et d'organisation dépassent largement les « frontières communales ».

Au niveau des solutions envisagées, les acteurs locaux expriment notamment l'idée de mise en place de stratégies intercommunales pour optimiser les ressources et éviter les redondances, du renforcement des compétences locales par des formations aux métiers du sport et de la gestion des infrastructures et d'encouragement aux mutualisations de services (entretien, gestion des équipements).

2 ELEMENTS DE PROSPECTIVE

2.1 Evolution démographique

Nous ne disposons pas de données démographiques prospectives concernant la Guyane. L'INSEE a effectué un travail de projection régionale qui a servi à l'élaboration du Projet Sportif Territorial. En revanche, l'institut ne s'engage pas à fournir des chiffres prospectifs infrarégionaux, que ce soit à l'échelle de l'intercommunalité ou, encore mieux, des communes.

Dès lors, comment approcher l'évolution de la population guyanaise dans les années à venir ? La première hypothèse aurait été d'appliquer les projections de l'INSEE au niveau régional à l'ensemble des communes du territoire. Cependant, ce serait présupposer que la population évolue au même rythme sur chaque commune et surtout, qu'elle augmente sur chaque commune de 18.2% (prévisions 2030, scénario médian).

L'autre possibilité est de se baser sur les données existantes et de présupposer que les tendances vont être sensiblement les mêmes sur les années à venir. L'INSEE fournit la population par commune en 2010 et en 2021. Nous nous proposons ainsi d'appliquer cette même variabilité de la population et d'en déduire une population hypothétique par commune en 2031.

NB : l'exercice revêt différentes limites évidentes. Toutefois, devant le manque de données, à la fois sur la pratique sportive et son évolution ainsi que sur la prospective démographique, voyons-le comme une application permettant de visualiser ce à quoi pourrait ressembler la Guyane avec un parc d'équipements similaires dans les 6 prochaines années. Notons enfin que nous nous basons sur les chiffres INSEE, conscients que la réalité est sûrement différente sur certaines communes.

	Equipements / 10 000 habitants (France : 42/10 000)	% de variation de population 2010-2021	Projection de population ⁵ 2031	Equipements / 10 000 habitants
Guyane	33	25%	358 272	26
CC des Savanes	53	-5%	27 921	56
Iracoubo	59	-13,60%	1 475	68
Kourou	53	-2,30%	24 046	54
Sinnamary	60	-12,70%	2 471	69
Saint-Elie	0	-56,60%	105	0
CC de l'Ouest Guyanais	18	32,10%	128 887	14
Mana	25	31,40%	15 458	19
Saint-Laurent-du-Maroni	22	31%	65 828	17
Saül	95	104,50%	648	46
Maripasoula	12	8,30%	9 939	11
Grand-Santi	7	80%	16 416	4
Apatou	6	46,40%	14 374	4

⁵ Notons que ces tendances sont discutables pour certaines communes. Par exemple, à Saül, à Régina ou à Ouanary où des stagnations seraient plus probables.

Awala-Yalimapo	40	16,20%	1 762	34
Papaïchton	7	16,10%	6 509	6
CA du Centre Littoral	36	28,50%	194 167	28
Cayenne	27	13,80%	72 227	24
Macouria	41	95,50%	36 846	21
Matoury	28	23,80%	43 095	23
Remire-Montjoly	59	41,50%	38 593	41
Roura	85	31%	4 466	65
Montsinéry-Tonnegrande	46	48,60%	4 896	31
CC de l'Est Guyanais	61	29%	11 039	47
Régina	42	89,40%	3 135	22
Saint-Georges	73	11,60%	5 028	66
Ouanary	80	167%	670	30
Camopi	47	32%	2 833	35

Lecture : En 2031, à niveau d'équipements existant, et par un exercice de projection démographique, le nombre d'équipements / 10 000 habitants de la CACL serait de 28 (26 pour l'ensemble de la Guyane, 56 dans la CCdS par exemple).

Mis à part sur les communes de la CC des Savanes, dont la population tend à diminuer, toutes les autres communes auront à relever le défi de la démographie en lien avec leur parc d'équipements sportifs. Si l'est guyanais devra trouver quelques solutions, notons que les problématiques les plus marquées concerneront les communes de la CACL et surtout celles de l'Ouest Guyanais. En effet, un rattrapage massif doit s'imposer lorsque l'on voit apparaître des ratios moyens tels que 17 équipements pour 10 000 habitants à Saint-Laurent du Maroni.

Cette évolution démographique, qu'on pourrait par moment qualifier de « pression » démographique, nous amène à faire le pont avec la question primordiale de l'aménagement du territoire. En effet, dans quelles mesures envisager la construction / réhabilitation d'équipements sportifs en faisant face aux enjeux démographiques ?

Le Schéma d'Aménagement Régional (*Les territoires de la Guyane 2030, p.210*) nous permet d'obtenir quelques renseignements sur la nature des territoires et des évolutions d'ici à 2030 (même échelle de temps que notre projection démographique). Notons qu'en 2016, les prévisions démographiques envisagées par le SAR sont inférieures aux nôtres (hors CCdS).

- Concernant le Centre Littoral (CACL), le SAR projetait cette intercommunalité comme restant tête de réseau économique et administrative. Le développement du pôle universitaire (prévu aussi par le parc d'équipements sportifs qui va sortir de terre) tout comme le projet évoqué de centre des congrès font de la CACL le territoire propice pour regrouper « des équipements d'envergure régionale permettant d'assurer son rayonnement, son attractivité ».
- Pour le Maroni (divisé en Haut-Maroni et Bas-Maroni dans le SAR), sont évoquées les questions du désenclavement et du potentiel touristique (notamment du bas-Maroni) mais aussi et

surtout la possibilité de voir « *certaines équipements structurants, d'envergure régionale, [...], par exemple dans les domaines sportifs ou culturels* »

- Pour le Territoire des Savanes, les projections de la population imaginées par le SAR s'avèrent peu conformes aux tendances actuelles (51 000 habitants en 2031). Il est surtout fait état de la capitalisation sur le développement économique lié au spatial et aux hautes technologies. Kourou et Sinnamary y ont une place centrale, même si cela n'est pas mentionné explicitement par le SAR.
- Pour l'Est Guyanais, l'ouverture vers le Brésil de Saint-Georges, la dimension touristique de Régina et le désenclavement de Camopi sont les principaux objectifs du SAR.

Par cette courte analyse, on voit rapidement que le SAR en tant que document d'aménagement nous conforte sur des points prospectifs essentiels : CACL en tête de réseau, émergence de Saint-Laurent du Maroni, Kourou/Sinnamary comme lieux « centraux » et Est Guyanais aux enjeux multiples.

Il n'est pas question dans le SAR des équipements de proximité. Toutefois, notons qu'il n'est ici mention que d'équipements sportifs structurants ou de dimension régionale sur deux territoires :

- La CACL (voire Kourou / Sinnamary à des fins de mutualisation avec une accessibilité acceptable)
- L'Ouest avec en tête Saint-Laurent du Maroni

On pourra donc envisager des mutualisations à partir de ces deux « blocs ».

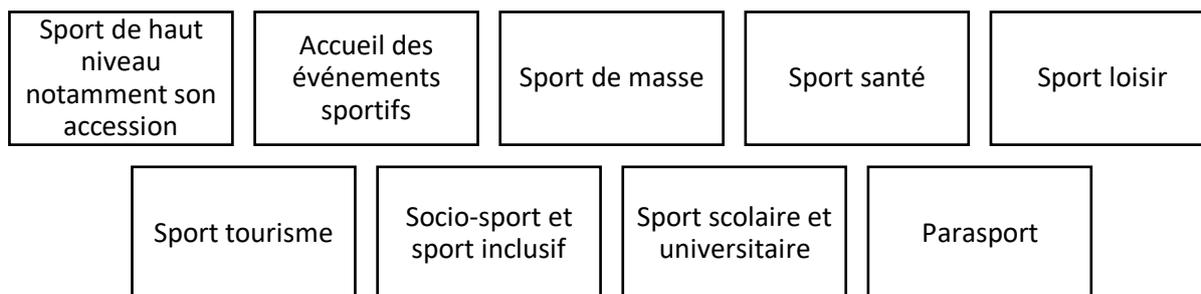
Prospective démographique et aménagements, les éléments à retenir :

- Pression démographique et rattrapage massif en termes d'équipements à l'Ouest ainsi que dans la CACL nécessaires
- Est Guyanais avec une pression moindre mais des sujets de réhabilitation d'équipements existants
- Possibilité de mutualisation d'équipements de dimension supérieure pour deux blocs : le bloc CCOG (Bas Maroni notamment) avec Saint-Laurent du Maroni et le bloc central (CACL + CCdS)

2.2 Ambitions sportives

La vision des acteurs locaux sur les différentes dimensions du sport

Sans véritable exhaustivité mais en lien étroit avec les dimensions sportives explorées et structurées dans le **Projet Sportif Territorial de Guyane** et avec les sujets portés par les acteurs rencontrés dans le cadre de l'élaboration du présent Schéma, voici une synthèse des différentes « ambitions sportives » qui peuvent être différemment portées sur le territoire. Cette **vision des acteurs locaux** complète le scope d'analyses et la compréhension fine des besoins dans une logique de prolongement de l'état des lieux avec des éléments envisagés pour le développement du sport dans ses différents aspects et réalités.



A noter, concernant le sport de pleine nature, que le présent Schéma vise à s'articuler avec le futur PDESI (cf. chapitre suivant).

- Sur le **Sport de haut niveau notamment son accession**

L'ambition est de renforcer la structuration du haut niveau en Guyane, en offrant des infrastructures adaptées aux exigences de la performance et de l'engagement dans la performance (détection et accession). L'objectif est double : retenir les talents locaux en leur offrant des conditions d'entraînement optimales et faire émerger une élite sportive régionale capable de briller sur la scène nationale et internationale. L'investissement dans des infrastructures modernes, notamment un palais des sports et des salles spécialisées (gymnastique, sports de combat), est envisagé pour accompagner cet essor. Notons qu'une politique de haut niveau réaliste impliquerait de faire des choix sur les disciplines à prioriser (et donc à se spécialiser). Il est également question d'adapter les infrastructures existantes afin d'accueillir des stages, des compétitions de référence et de structurer un parcours de formation performant pour les jeunes sportifs guyanais.

- Sur l'**accueil des événements sportifs**

Les ambitions en matière d'événements sportifs sont tournées vers le renforcement de l'attractivité de la Guyane comme terre d'accueil de compétitions régionales et internationales. Il s'agit de développer des infrastructures homologuées (notamment pour le football) afin de positionner la Guyane comme une plaque tournante du sport en Amérique du Sud et dans la Caraïbe. L'objectif est aussi d'accroître l'impact économique des événements sportifs en mobilisant le secteur touristique et en créant une dynamique d'engagement autour du sport.

- Sur le **sport de masse**

L'ambition principale est de démocratiser l'accès au sport en multipliant les équipements de proximité et en adaptant l'offre sportive aux réalités locales. Cela passe en particulier par 1) l'aménagement d'équipements sportifs accessibles à tous (city-stades, terrains multisports en accès libre) pour favoriser une pratique libre, ce qui implique aussi de veiller à l'optimisation des usages face aux conditions climatiques (pluie et soleil principalement) par le biais de la couverture des espaces et leur éclairage, 2) la réduction des inégalités territoriales en ciblant les zones sous-dotées, notamment les territoires isolés et les quartiers prioritaires et 3) le développement d'une stratégie d'animation et de médiation autour des équipements pour garantir leur appropriation par les habitants et leur pérennisation.

- Sur le **sport santé**

La situation sur le territoire pose l'enjeu d'inscrire le sport comme un levier de santé publique, notamment dans la prévention des maladies chroniques et la promotion du bien-être. A ce titre, plusieurs ambitions sont portées, qu'il s'agisse de la structuration du réseau Sport-Santé et des Maisons Sport Santé (avec une meilleure coordination des acteurs et des équipements adaptés), de

l'intégration du sport dans les parcours de soins (activités adaptées pour les personnes en situation de handicap, seniors, publics précaires) et encore de la mise en place d'initiatives locales comme le développement d'une offre dédiée, reposant sur la mise en place de parcours de santé et d'infrastructures adaptées (carbets, espaces ombragés...) comme à l'accès aux infrastructures sportives (multisports notamment). L'accessibilité et l'appropriation à ces offres de pratique restent un défi, notamment pour toucher les publics qui peuvent en avoir le plus besoin (du fait de leur situation de précarité et concomitamment de leur éloignement à la pratique et aux offres de santé).

- Sur le **sport loisir**

L'ambition exprimée au niveau du territoire est principalement de savoir répondre aux nouvelles attentes en matière de loisirs sportifs et accompagner les aspirations d'une palette élargie de pratiquant.es, en diversifiant l'offre d'équipements et en intégrant des sports dits émergents. Plusieurs axes sont ainsi envisagés, notamment le développement des espaces urbains dédiés à des sports « en vogue » (skate-parks, terrains de paddle, parcours de street-workout), l'aménagement de pôles multisports attractifs, intégrant y compris des espaces de détente et de convivialité pour encourager une pratique intergénérationnelle, et encore le soutien à l'auto-organisation des pratiques sportives, notamment à travers des structures en accès libre et des équipements intelligents (éclairage automatisé voire la gestion dématérialisée des accès).

- Sur le **sport tourisme**

L'ambition est de positionner le sport comme un levier de développement économique et touristique en Guyane. Cela s'entend avec la création de pôles sportifs et touristiques en lien avec le patrimoine naturel de la Guyane, autour des bases nautiques notamment, mais également des sentiers de randonnée et des sites naturels d'exception. L'intégration d'une offre de sport nature dans les circuits touristiques est également évoquée pour attirer une nouvelle clientèle et diversifier les activités proposées aux visiteurs. Pour soutenir cette dynamique, il est nécessaire de trouver des équilibres entre les capacités de l'offre à se structurer, les attentes du marché touristique et la préservation des environnements, en lien avec les orientations stratégiques des acteurs du territoire en matière de tourisme.

- Sur le **socio-sport** et plus largement le **sport inclusif**

Le sport est perçu comme un outil central pour travailler sur la cohésion sociale, l'insertion et la prévention des comportements à risque, notamment en lien avec la jeunesse sur ces différentes entrées. Il est ainsi question de penser des espaces sportifs sécurisés et animés, qui offrent à la jeunesse une alternative positive et structurante, notamment dans les quartiers prioritaires et les communes isolées. L'accent est mis sur la mixité sociale et intergénérationnelle, en favorisant l'intégration du sport dans le « paysage public » et la pratique de toutes et tous, avec un enjeu de pleine et bonne appropriation des équipements par la population, dans le cadre d'une utilisation efficace et pérenne des infrastructures.

- Sur le **sport scolaire et universitaire**

L'objectif est de bien assurer, investir voire renforcer le rôle du sport dans le parcours éducatif des jeunes guyanais, via une offre d'équipements qui sache suivre les besoins des élèves et étudiants. L'accès à des lieux de pratiques et infrastructures sportives doit être facilité pour les établissements scolaires et universitaires, avec la volonté notamment de promouvoir la pratique régulière d'activités physiques dès le plus jeune âge. Le développement de formations sportives spécifiques, notamment avec la mise en place d'un véritable pôle universitaire dédié au sport, engage la voie à la structuration

d'une offre éducative et la formation de professionnels qualifiés dans le sport. En lien avec les bénéfices du sport d'un point de vue social (cf. le sociosport), il est aussi entendu que le sport est un levier éducatif et de réussite, offrant aux jeunes un cadre propice à leur épanouissement personnel et professionnel.

- Sur le **parasport**

L'ambition est d'améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la pratique sportive en garantissant une meilleure accessibilité aux infrastructures et en renforçant l'offre de disciplines adaptées. Qu'il s'agisse de la conception des nouveaux équipements, le soutien accru aux clubs et associations spécialisées, qui jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des pratiquants ou encore la sensibilisation des acteurs (collectivités, mouvement sportif...), les enjeux sont nombreux et relativement communs à d'autres territoires pour lever les freins à la pratique et encourager une participation plus large des publics concernés.

Enfin, et au-delà des entrées relativement habituelles déclinées ci-dessus, quoique la nomenclature utilisée soit configurée à partir des entrées du PST et des entretiens conduits pour l'élaboration du présent Schéma, une dernière entrée complémentaire peut être envisagée en termes d'ambition sportive, sous l'angle de **l'intégration du sport dans le cadre de vie**. En matière d'aménagement des villes et du territoire, le sport peut davantage prendre sa place et par ce biais entrer plus avant dans la vie quotidienne des gens. L'ambition est de faire du sport un élément à part entière du cadre de vie, en intégrant les équipements sportifs et les aménagements de mobilités actives et de design actif aux politiques d'aménagement urbain et territorial. Les infrastructures de mobilité active, telles que les pistes cyclables et les voies douces, permettent de favoriser l'activité physique au quotidien en encourageant les déplacements actifs. L'implantation stratégique des équipements sportifs dans les espaces publics, à proximité des zones résidentielles, scolaires et commerciales, est de nature à faciliter leur accès et leur usage par le plus grand nombre. Dans ce registre, il peut être également envisagé le fait que la sécurisation et l'entretien des lieux de pratiques existants garantissent leur utilisation dans des conditions optimales et assurer leur durabilité sur le long terme.

L'articulation avec le PDESI en matière de sport de pleine nature

Evidemment, des ambitions sportives sont portées sous l'angle du sport de pleine nature. Si celles-ci ont vocation à être formalisées plus avant dans le cadre du PDESI, il apparaît cependant intéressant d'indiquer ici quelques éléments plus particulièrement notables et a priori partagés. En Guyane peut-être plus qu'ailleurs, le développement du sport de pleine nature s'inscrit dans une dynamique où la mise en valeur des sites naturels se conjugue avec leur préservation, avec des espaces de pratique à penser dans un équilibre entre accessibilité et protection des milieux. Dans cette logique, il s'agit de favoriser une gestion partagée et raisonnée des sites, impliquant les différents acteurs concernés, les collectivités, les acteurs du sport, les acteurs de l'environnement et du tourisme, les gestionnaires d'espaces naturels. A ce titre, le travail du PDESI et de la CDESI pourrait permettre de s'appuyer sur une cartographie des espaces et des priorités, de structurer une gouvernance claire pour coordonner leur aménagement et d'assurer une offre encadrée en matière de sécurité et d'inclusion des publics.

Plusieurs leviers de travail sont considérés : le renforcement des infrastructures existantes, l'aménagement de parcours adaptés et sécurisés, la mise en place de formation spécifique aux encadrants, l'approche concertée avec les gestionnaires d'espaces, l'accessibilité maîtrisée aux sites emblématiques en améliorant les conditions d'accueil des pratiquants (voire en intégrant des outils de régulation ?), l'ensemble concourant à un rapport renouvelé à la nature (alors qu'une partie de la population a pu s'en éloigner et / ou peut s'en tenir éloignée), au développement du sport de pleine nature et à favoriser une pratique à impact limité.

Le sujet spécifique des communes isolées

Dans les communes isolées, la pratique du sport de pleine nature prend une dimension particulière, en raison du manque d'équipements structurés et des contraintes de mobilité. Le sport peut y jouer un outil central de cohésion sociale et d'animation locale. Le développement de solutions adaptées aux réalités territoriales apparaît non moins central, c'est-à-dire la manière dont elles tiennent compte de l'éloignement des bourgs, des contraintes matérielles et des capacités limitées des collectivités à entretenir des infrastructures lourdes, ce qui appelle sans doute des solutions évolutives et facilement déployables.

Dans ce sens, l'idée de favoriser des aménagements simples mais efficaces est exprimée, ce qui se traduirait entre autres par des structures légères, des équipements mobiles, des itinéraires naturels adaptés aux usages locaux et des espaces multifonctionnels qui puissent évoluer avec le temps et les besoins des habitants, comme par une réflexion à mener sur le sujet des normes, qui peuvent pour certaines apparaître pas ou peu adaptées à ces lieux comme aux besoins réels des habitants, en particulier en matière de pratiques aquatiques. L'enjeu apparaît encore plus particulièrement fort d'impliquer les populations locales dans l'expression des besoins (en projet) comme la gestion et l'animation des équipements, en renforçant les logiques d'auto-gestion et de formation des acteurs de terrain.

Enfin, le contexte spécifique de certaines communes confrontées aux effets du changement climatique et de l'érosion impose une réflexion sur la pérennité des infrastructures et leur adaptabilité aux mutations du territoire.

Le caractère exceptionnel de ces lieux invite à potentiellement penser un modèle à part entière, à forte dimension innovante, en concertation avec les élus locaux et les populations concernées, afin de garantir un accès au sport qui soit à la fois équitable, adapté et durable.

3 AIDE A LA DECISION

Le schéma directeur des équipements sportifs sera inévitablement la résultante de multiples arbitrages, compte tenu du fait que les besoins à satisfaire dépassent très largement les ressources disponibles pour ce faire. Il faudra donc effectuer des choix reposant sur trois éléments :

- La reconnaissance d'une nouvelle typologie des équipements sportifs.
- La nécessité de rationaliser l'usage des équipements sportifs.
- La nécessité de prendre en compte le coût d'opportunité et les bénéfices sociaux des équipements sportifs.

3.1. Une nouvelle typologie des équipements sportifs

Le diagnostic sur les équipements sportifs a fait apparaître des inégalités considérables en Guyane...

- Tant au niveau territorial avec un sous équipement de certaines communes,
- Qu'au niveau des types d'équipements avec une très forte concentration des équipements structurants dans la CACL.

Pour lutter contre de tels déséquilibres, il sera nécessaire de s'appuyer sur une nouvelle typologie des équipements sportifs en distinguant les équipements de proximité d'une part et les équipements mutualisables d'autre part.

- Equipements de proximité

Au regard des analyses quantitatives comme des différentes données qualitatives qui ont été collectées, les équipements de proximité apparaissent à plusieurs titres comme une forme de priorité des priorités en Guyane. Ceci est également inscrit noir sur blanc dans le PST. Ces équipements sont destinés à répondre le plus rapidement possible aux situations d'urgence absolue. De façon générale, cela concerne tous les territoires délaissés :

- Communes isolées et enclavées
- Ecartés
- Quartiers défavorisés.

Il s'agit dans ces territoires de parer au plus pressé avec éventuellement « les moyens du bord ». Cela implique la mobilisation des services techniques municipaux qui peuvent réaliser des travaux de génie civil, voire des constructions simples. Les équipements concernés sont principalement :

- Des bouledromes
- Des terrains de beach volley
- Des terrains de football

Il faudra discuter également de la possibilité de construire des halls couverts sur certains de ces terrains avec de l'éclairage. Eventuellement, il faudrait prévoir la construction d'un mur du côté des vents dominants pour protéger de la pluie. Il faudrait également envisager la construction d'un vestiaire (même simple) pour permettre et faciliter la pratique féminine.

Si l'on admet que la priorité est l'accès à la pratique sportive, le respect des normes fédérales de conformité des équipements sportifs pour la compétition, devient un problème secondaire.

- Equipements mutualisables

Il s'agit ici de mettre en commun des équipements sportifs existants ou à construire, sur des territoires qui sont reliables entre eux par le réseau routier. On voit ainsi que la Guyane est divisée en deux grands blocs qui pourraient se restructurer d'un point de vue sportif en mutualisant leurs équipements :

- D'un côté le bloc central avec Cayenne Rémire Montjoly, Kourou, Matoury, Macouria qui en 2016 cumulent 158 000 habitants pour 562 équipements sportifs, soit 280 habitants par équipement en moyenne.

- De l'autre, le bloc Ouest avec Saint Laurent du Maroni, Mana, Apatou qui concentrent 63 500 habitants pour 118 équipements sportifs, soit 540 habitants par équipement.

La conclusion est très claire : l'Ouest est deux fois moins équipé que le bloc central, ce qui serait beaucoup plus net encore si l'on rajoutait Gran Santi et Papaïtchon, et à plus forte raison, Maripasoula.

3.2. La rationalisation de l'usage des équipements sportifs

Compte tenu des chiffres précédents, on peut considérer que le bloc central peut bénéficier des réhabilitations nécessaires de ses équipements sportifs ainsi que de la mise aux normes des installations choisies pour accueillir des compétitions officielles d'un certain niveau. Il ne s'agit pas de tout refaire dans toutes les communes mais d'analyser la meilleure utilisation de tous les équipements en les mutualisant au maximum. Pour ce faire, il sera nécessaire d'optimiser l'existant par une planification des créneaux d'utilisation :

- dans la journée
- dans la semaine
- dans l'année

On peut trouver ainsi des degrés de liberté dans l'utilisation des équipements qui ne sont pas tous utilisés au même moment selon les communes.

Le bloc Ouest, de la même façon, devra rationaliser l'utilisation de ses équipements sportifs entre toutes les communes partenaires. Par ailleurs, pour combler une partie de son retard, l'Ouest devra se doter d'équipements structurants dans les disciplines déficitaires. La localisation de ces équipements devra se négocier entre les communes partenaires.

Au final, pour élaborer le schéma directeur des équipements sportifs, des choix seront à effectuer :

- combien d'équipements de proximité et où ?
- combien de réhabilitations et où ?
- combien de constructions neuves et où ?

3.3. La prise en compte du coût d'opportunité et des bénéfices sociaux des équipements sportifs

Une analyse coûts/bénéfices, même grossière, permet de débattre de l'opportunité de tel ou tel choix :

- Les coûts sont généralement connus mais il est très rarement fait recours au calcul du coût d'opportunité d'un équipement sportif. Par définition, le coût d'opportunité exprime le coût du renoncement. Pour le coût de construction d'un nouveau grand stade, « je renonce à combien de petits stades de proximité ? » Pour un terrain de football synthétique à 3 M€, « je renonce à combien de terrains basiques faits avec la mobilisation des services techniques municipaux ? » A ce prix-là, « je renonce également à une trentaine de piscines naturelles de 150m² ».
- En face de ces coûts, il faut également mettre les bénéfices sociaux. Quel est le bénéfice social de l'accueil d'une compétition sportive, comparée à l'utilité sociale dégagée de la pratique sportive des utilisateurs des équipements de manière générale.
- Peut-on comparer les bénéfices sociaux respectifs en fonction de la localisation de tous ces équipements : bénéfices en termes de diminution de la délinquance, de la violence ; bénéfices en termes de santé, d'éducation, d'insertion... ?

Il y a donc des choix politiques à effectuer qui vont indiquer clairement où l'on place les priorités :

- Veut-on des équipements structurants et du sport de haut niveau en faisant l'hypothèse que ce dernier jouera un rôle de locomotive par rapport au développement de la pratique sportive ?
- Veut-on privilégier les équipements de proximité au nom de l'urgence à répondre à des besoins de base non satisfaits ?

Au regard des enjeux sociaux, sanitaires et sociétaux du territoire, il apparaît que les bénéfices attendus d'un développement du sport de masse en termes de santé, d'éducation, de cohésion sociale... l'emportent sur les bénéfices liés au spectacle sportif (y compris lorsqu'on considère la contribution du spectacle sportif à répondre aux enjeux du territoire). Par ailleurs, la CACL a déjà largement bénéficié d'une concentration des équipements structurants.

3.4 Variables retenues

Il s'agit désormais de rentrer dans le détail des variables qui pourraient nous permettre d'arbitrer sur les équipements à envisager et leur implantation.

- o Rappels sur la mission de terrain

La réalisation de la mission de terrain décrite succinctement en introduction de ce document a permis d'être confronté à un certain nombre de réalités. Tout d'abord, rappelons que la rencontre des communes s'est effectuée de manière bilatérale. Le mouvement sportif, quant à lui a la plupart du temps été réuni sur des temps collectifs (à Cayenne puis à Saint-Laurent du Maroni et enfin à Saint-Georges de l'Oyapock). Le format des rencontres des communes (entretiens bilatéraux) n'est pas anodin. En effet, on peut y voir à la fois des avantages et des inconvénients :

- De manière positive, cela a permis d'obtenir une vision précise des besoins et projets de chaque commune rencontrée.

- Pour autant, ce format ne se prêt pas à la question des arbitrages : quelles localisations privilégier ? Pour quelles raisons ? Comment trouver un consensus ?
- o Traitement des données collectées

La masse d'entretiens effectués durant la mission de terrain offre une vision relativement robuste des attentes, besoins et autres projets des différents acteurs. Afin de rendre ce document le plus lisible possible, nous faisons le choix de ne pas restituer le contenu de chaque entretien, ce qui donnerait lieu à une liste sans réelle dimension stratégique. Cependant, comme évoqué précédemment, nous proposons de fournir en annexe un récapitulatif par commune rencontrée des éléments principaux relatifs aux équipements sportifs (état, projet, besoins, etc.). Ces annexes pourront s'avérer utiles pour les instructeurs des différents dossiers de financement par exemple.

En complément, nous proposons de restituer dans la partie suivante les grandes variables stratégiques qui ont émergé lors de cette mission de terrain. Ces variables sont celles qui nous ont paru les plus saillantes, qui ont parfois pu être répétées à plusieurs reprises ou qui apparaissent comme fondamentales lorsque l'on met en comparaison la situation à date et les différents projets, à la fois du côté des collectivités et du mouvement sportif. Ces variables guideront la réflexion proposée en partie 4 et se veulent « synthétiser » les éléments clés à considérer en matière d'équipements sportifs.

- o Variables retenues de la mission de terrain

1. PROXIMITE : Consensus sur la priorité à la proximité (dont aux équipements à proximité des écoles)

Le consensus est acté sur la nécessité de fournir en premier lieu et le plus rapidement possible des équipements au sport de proximité. Rappelons que cette priorité au sport de proximité est aussi inscrite noir sur blanc dans le Projet Sportif Territorial voté en mai 2024 par la Conférence Régionale du Sport Guyane.

Si, plusieurs évocations de projets plus ambitieux ont émergé durant la mission de terrain (palais omnisports, complexes sportifs, stades avec tribunes, etc.), la plupart des acteurs sont en accord avec le fait qu'il faille en premier lieu donner la possibilité à tous de pratiquer et, par conséquent, **donner aux associations locales les équipements qui leur permettront de dispenser une activité dans des conditions décentes.**

Dans cette même logique, une priorité claire doit être donnée aux équipements à proximité des écoles. La règle doit être : au moins un plateau sportif par école.

De plus, compte tenu des moyens disponibles et incertains pour les années à venir (tendance des enveloppes à la baisse), il semble primordial de s'interroger sur les ordres de grandeur : combien d'équipements de proximité peut-on faire avec l'enveloppe d'un équipement structurant ? Dès lors, le nombre de bénéficiaires et l'utilité sociale générée par plusieurs équipements de proximité sont incontestablement supérieurs. Ceci ne veut pas dire qu'il faut complètement mettre de côté tout projet d'équipement de dimension supérieure mais qu'à très court terme, l'urgence se situe ailleurs !

2. CONSTRUCTION ET/OU RENOVATION ?

Une fois actée la logique de proximité, la question de savoir si la priorité est à la rénovation où à la construction se pose. Il semble qu'en la matière, des logiques territoriales se dessinent :

- A Cayenne, le manque de foncier et le nombre d'équipements disponibles mais en mauvais état indique qu'il faut prioriser une réfection des terrains de proximité
- A Saint-Laurent du Maroni, se pose à la fois le problème de la rénovation (handicapant les usagers déjà en place) et la pression démographique, qui impose de sortir des équipements de terre rapidement pour répondre à la demande
- Sur les autres communes, la double question se pose également. Nous pensons qu'il faut avant tout rénover et pérenniser l'existant. La construction ne doit en aucun cas se faire pour remplacer un équipement usager qui mériterait une réfection (possible techniquement et dans des coûts acceptables). Dans le même esprit, et en lien avec le point numéro 3 qui suit, un projet d'équipement sportif similaire à un équipement scolaire à proximité ne doit pas être priorisé (par exemple, construire un gymnase alors que le gymnase du collège à côté existe mais n'est pas encore utilisé).

Plus généralement, la proximité peut aussi se faire par les aménagements complémentaires au simple équipement et à son revêtement (vestiaires, éclairage, containers pour base nautique, etc.)

3. ACCES AUX SCOLAIRES : Clarification de l'accès aux équipements scolaires

Contrairement à la situation en métropole, il semble que l'accès aux équipements sportifs scolaires soit plutôt effectif ou en bonne voie en Guyane, notamment avec la volonté de la Collectivité Territoriale. Toutefois, il nous apparaît important de rappeler dans cette section **qu'il faut essayer à tout prix de garantir l'accès aux équipements scolaires pour les clubs**. Nous connaissons les difficultés que cela peut engendrer (dégradations, responsabilités du chef d'établissement, etc.). Mais au regard du contexte d'urgence d'accès aux équipements sportifs, il apparaît indéfendable d'envisager des projets d'équipements sportifs nouveaux alors que des infrastructures de même nature existent déjà à proximité). Nous prenons ici l'exemple de la nouvelle cité scolaire de Saint-Georges de l'Oyapock qui doit s'ouvrir aux associations sportives (ces mêmes associations désirant la construction d'un nouveau hall couvert et homologué).

4. SPECIALISATION des équipements ?

Faut-il répondre à chaque demande sportive et construire des équipements spécifiques ou essayer de privilégier au maximum la flexibilité et la multidisciplinarité des équipements sportifs ?

Cette question va de pair avec le point numéro 1 relatif à la priorisation de la proximité. **Nous préconisons de favoriser au maximum les équipements sportifs qui permettent plusieurs pratiques tout en rationalisant les coûts**. Par exemple, des salles municipales pourraient être aménagées en dojo à moindre coût. Certains terrains de proximité doivent permettre la pratique du football et du rugby. Les plateaux sportifs doivent permettre de voir cohabiter le handball, le futsal et le basketball à minima. Il est bien évident que le fait de privilégier le mutlipratique peut donner lieu à des conflits d'usages, typiquement sur les plateaux sportifs déjà en tension.

Rappelons cependant que la dimension « monopratique » de certains équipements est non négociable car ceux-ci sont trop spécifiques. Dans ce cas, nous préconisons de prendre en compte les éléments suivants :

- L'équipement a-t-il une dimension de cohésion sociale forte ? Par exemple, un boulodrome qui peut-être un véritable lieu de vie.

- La demande se justifie-t-elle ? Par exemple, l'association graines d'acrobates à Saint-Laurent du Maroni qui pratique aujourd'hui la gymnastique sur un court de tennis couvert (donc qui pénalise aussi le tennis) est saturé et a des enfants sur liste d'attentes. Le club participe aussi au rayonnement de la Guyane avec une pratique de haut-niveau.
- Peut-on envisager un projet de développement autour de l'équipement ? Par exemple, via une gestion associative et la création d'un emploi aidé pour la gestion du club, des créneaux, etc. L'exemple du skate-park de Cayenne est une illustration tout à fait pertinente en ce sens. Cette question pourrait se poser sur d'autres disciplines : canoë-kayak, tir sportif, etc.

5. MUTUALISATION possible des équipements de dimension intermédiaire

Certains équipements intermédiaires (piscines, gymnases ou hall de compétitions, stades par exemple) ne sont pas en nombre conséquent sur le territoire. Ainsi, se pose la question de savoir si chaque commune doit avoir son stade de compétition, son hall sportif couvert homologué ou autre. Nous répondons à cette question en faisant de nouveau référence au point numéro 1 relatif à la proximité. Choisir de construire tel ou tel type d'équipements de dimension supérieure implique d'amputer l'enveloppe des infrastructures sportives d'un nombre conséquent de petits équipements de proximité qui auraient pu voir le jour.

Nous avons vu précédemment que sur les équipements de dimension supérieure, nous pouvions raisonner par « bloc ». Nous préconisons de garder cette structure pour les équipements de ce type et de **privilégier les transports vers l'équipement (pour les compétitions, l'apprentissage de la natation par exemple) et donc la mutualisation des équipements de dimension intermédiaire, convaincus du fait que tout le monde ne pourra pas disposer de son gymnase homologué ou de sa piscine.**

6. HOMOLOGATION

La question de l'homologation des terrains est un élément qui anime le débat des équipements sportifs guyanais, notamment concernant le football. Dans la même lignée que le point précédent, nous défendons le fait que **tout le monde ne pourra pas disposer d'un terrain homologué pour les compétitions dans chaque commune à court terme.** La question doit alors se résoudre en répondant aux deux interrogations suivantes :

- Le terrain a-t-il réellement besoin d'une homologation compte tenu des pratiques qui s'y déroulent ?
- Le coût d'opportunité d'homologation du terrain est-il intéressant ? Si le projet est peu coûteux et nécessite quelques ajustements, l'homologation pourra être réalisée. Si le projet est trop coûteux (par exemple, si avec le même argent on aurait pu aménager une autre infrastructure de proximité nécessaire) alors ce n'est pas la priorité

Sur la dimension régionale, l'homologation d'un stade pour accueillir les compétitions, dont les matchs de la sélection guyanaise, est un serpent de mer depuis de nombreuses années. La Guyane et les acteurs souffrent de l'image négative que cela donne à la région. Nous soulignons **le fait que disposer d'un stade aux normes CONCACAF est un choix avant tout politique.** De la même manière, il faut l'appréhender en se demandant si l'argent investi dans l'homologation ne le serait pas mieux ailleurs. Si la décision est prise de disposer d'un stade homologué, plusieurs projets ou stades peuvent se

positionner (Edmar Lamar, Stade Omnisports de Sinnamary, Georges-Chaumet...). Si une décision doit être prise, elle devra se baser sur les coûts engendrés à deux niveaux :

- Où le coût de la mise aux normes est-il le plus avantageux ?
- Les coûts de gestion seront-ils partagés ? Typiquement, si le projet d'homologation du stade Edmar Lama devait voir le jour, il devra être construit avec un soutien à la commune de Rémire-Montjoly qui n'aura pas les ressources pour entretenir et gérer une telle infrastructure (ceci implique également de ré-interroger le rôle des intercommunalités et leurs compétences). On pourrait même aller au-delà de l'aspect purement sportif en interrogeant la question du réseau routier, de l'offre hôtelière etc.

7. CRITERES TECHNIQUES

Enfin, d'un point de vue plus technique, certains équipements font l'objet d'une discussion techniques spécifiques, notamment en raison des contraintes climatiques, des coûts d'entretien et des usages qui en sont faits sur le territoire guyanais. Nous en avons retenu trois pour lesquels nous tentons d'apporter des éléments de réponse :

- Terrain synthétique ou naturel ?
- Couverture des terrains/hall et leur éclairage
- Zone de baignade aménagée en zone naturelle

Concernant le sujet « Terrain synthétique ou naturel ? »

Le règlement REACH interdit à partir du 17 octobre 2031 la mise sur le marché des granulés destinés au remplissage des terrains synthétiques.

La Guyane dispose de quelques terrains synthétiques, pour beaucoup dans un état de dégradation avancé. Se pose ainsi la question de savoir si, pour l'avenir, il faut envisager la sortie de terre de nouveaux terrains de ce type où si cela n'est pas préférable (notons que certaines communes ont pour projet de disposer d'un terrain synthétique, la question se pose alors). La Ligue de Football Guyanaise, rencontrée lors de la mission de terrain n'a pas de position affirmée quant à la possibilité ou non de construire des synthétiques tout en reconnaissant que le synthétique n'est pas adapté à toutes les communes et que, pour la compétition, il n'y a rien de tel que le gazon.

Plusieurs facteurs influencent cette situation : **les conditions climatiques, la fréquence d'utilisation, les coûts d'entretien et la durabilité des infrastructures.**

Parmi les arguments en faveur des terrains synthétiques, sont cités :

- La meilleure résistance aux conditions climatiques, les terrains synthétiques garantissent une praticabilité quasi-permanente même après de fortes pluies ;
- La réduction des coûts d'entretien à moyen terme avec le sentiment que, si l'installation d'un terrain synthétique est plus coûteuse au départ, son entretien est ensuite moins contraignant qu'un terrain en gazon naturel (pas de tonte, arrosage réduit, terrain plus résistant aux usages intensifs) mais, sur ce point, la difficile pérennisation de nombre de terrains existants interroge fortement sur les stratégies d'entretien ;

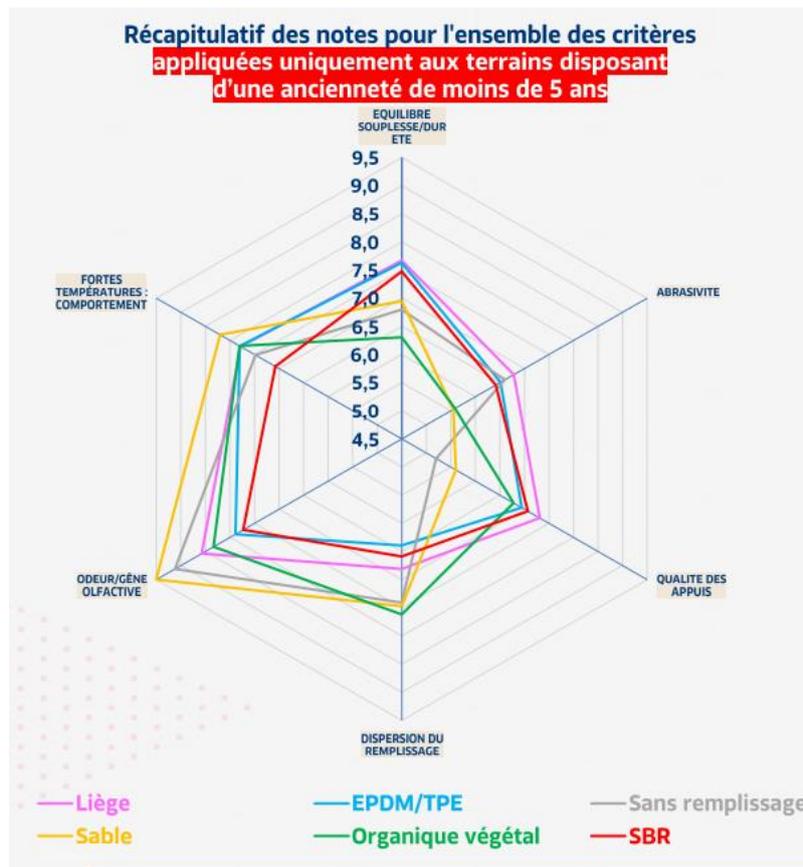
- L'intensification des usages face à la demande en créneaux sportifs très élevée dans plusieurs communes, le terrain synthétique permettant une utilisation plus fréquente sans altération de la qualité du jeu ;
- Quant aux normes d'homologation et compétitions et sur le sujet de respect des standards précis pour accueillir des compétitions régionales ou nationales, les terrains synthétiques passent pour permettre une homologation plus rapide.

Parmi les arguments en faveur des terrains naturels, sont avancés :

- Sur le confort de jeu et la sécurité, le gazon naturel offre un meilleur amorti et réduit le risque de blessures articulaires par rapport aux terrains synthétiques ;
- La question du coût n'est pas négligeable. Le terrain synthétique est plus coûteux qu'une surface engazonnée (1.2M€ environ). Le terrain synthétique, contrairement aux idées reçues, doit s'entretenir pour durer. La FFF estime la durée de vie entre 7 et 15 ans selon l'entretien qui en est fait (les conditions climatiques guyanaises ramènent plutôt la durée de vie maximale à 12 ans). Ainsi l'entretien s'estime à un coût initial de 60 000€ comprenant le matériel d'entretien et la formation d'un agent. A cela s'ajoute entre 5000 et 20 000€ d'investissement annuel. Sans la budgétisation de cet entretien, le projet ne sera pas viable financièrement.
- Sur l'impact environnemental, les terrains naturels favorisent une meilleure infiltration des eaux de pluie et évitent la pollution liée aux granulats de caoutchouc des terrains synthétiques (même si en la matière la réglementation évolue).

Des pistes de recommandations pour la Guyane pourraient être de :

- Prioriser les terrains synthétiques dans les communes à forte pression sportive (Cayenne, Saint-Laurent, Rémire-Montjoly) pour répondre à la forte demande et éviter une dégradation trop rapide des surfaces naturelles, à la condition de se doter des capacités d'entretien adéquat desdits terrains ; En ce sens, il apparaît qu'un investissement de la sorte ne puisse se justifier que pour un terrain de dimension supérieure destinée à une pratique de proximité massive et de compétition. Hors investissements exceptionnels, il apparaît que la plupart des communes ne soient pas en capacité d'entretenir convenablement un équipement de ce type.
- Opter pour des terrains naturels dans les communes plus rurales et / ou à plus faible intensité d'utilisation, en insistant toujours sur l'entretien qui pourra être assuré ;
- Penser l'entretien dès la conception du projet, en intégrant des solutions adaptées (drainage efficace, gestion de l'usure des terrains synthétiques, suivi des coûts d'entretien).
- La question des matériaux à utiliser en substitut des granulés qui seront interdits doit également se poser si un projet venait à être validé. En ce sens, la FFF a mené une étude sur les effets produits par les matériaux selon différents contextes. Cette étude est complétée par une autre étude menée par la DRAJES Auvergne Rhône-Alpes. Nous proposons ci-dessous les résultats synthétiques de ces deux études.



Matériau	Confort de jeu	Souplesse de la surface	Abrasivité	Niveau de volatilité des particules	Facilités d'entretien	Fraicheur de la surface	Résistance aux intempéries	Fréquence de regarnissage	Coût
Granulés de liège	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Noyaux d'olives concassés	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Rafles de maïs concassées	●	●	●	●	●	●	●	Pas d'infos disponibles	●
Résidus de noix de coco	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Particules de bois	●	●	●	●	●	●	●	Pas d'infos disponibles	●
Sans remplissage	●	●	●	●	●	●	●	●	●

* estimations par rapport à un terrain « classique » avec remplissage à base de SBR

Il semble que le liège réponde bien aux critères de chaleurs que l'on peut potentiellement retrouver en Guyane. Tout comme d'autres matériaux encore peu connus.

Concernant la couverture des terrains/hall et leur éclairage

Le besoin de couverture des infrastructures sportives et d'éclairage adapté s'est exprimé sur de nombreuses communes. De tels aménagements visent à maximiser le temps d'utilisation des infrastructures, en offrant des conditions optimales de pratique malgré les contraintes climatiques (pluies intenses, forte humidité, chaleur) et les horaires restreints d'utilisation. Pour cela, envisager une couverture sans mur (ou éventuellement avec un mur sur l'exposition au vent) permettrait de réduire les coûts.

Une des possibilités serait de profiter de l'appui financier des producteurs d'énergie photovoltaïques qui, dans le cadre de l'occupation des toits de surfaces importantes, participeraient aux financements de la couverture.

Ce type d'opération doit pouvoir se multiplier puisqu'elle permet de ne pas laisser à la charge des communes qu'une partie du financement du projet (ce qui relève des études et honoraires) alors que le producteur d'énergies prend en charge la majeure partie des travaux (charpente, structure, fondations, etc.). Repérer une entreprise sérieuse qui pourrait intervenir sur plusieurs communes (et éventuellement baisser les coûts grâce au volume) serait pertinent.

Les différents enjeux et avantages de la couverture des terrains et halls sportifs portent notamment sur :

- La protection contre les intempéries, la couverture permettant une utilisation continue des infrastructures, limitant ainsi l'interruption des activités sportives ;
- L'augmentation des créneaux de pratique en réduisant la dépendance aux conditions météorologiques, ce qui permet d'accueillir plus d'utilisateurs sur les terrains notamment pour les sports en salle ou sur plateaux extérieurs (basketball, handball, futsal) ;
- La réduction de l'usure des surfaces de jeu qui sont sinon soumises à une forte exposition solaire et aux précipitations ; la couverture contribue à prolonger leur durée de vie et à diminuer les coûts de maintenance ;
- L'amélioration du confort des pratiquants en réduisant l'exposition directe au soleil et en créant des espaces ombragés, la couverture limite les risques liés aux températures élevées, rendant la pratique sportive plus agréable, notamment pour les jeunes et les publics vulnérables ;
- La possibilité de concilier couverture des terrains et mise en place de solutions photovoltaïques qui peuvent concourir au plan de financement de la couverture et à son coût de maintenance.

Parmi les contraintes et les limites de la couverture qui ont été abordées :

- Le coût élevé d'installation et d'entretien qui représente un investissement conséquent, ce qui impose un arbitrage entre les infrastructures à prioriser ;
- L'adaptation aux conditions climatiques locales, les matériaux et conceptions doivent être résistants aux précipitations intenses pour éviter d'autres désagréments (exemple du hall à Roura) ;
- L'équilibre entre couverture et ventilation pour assurer une bonne circulation de l'air.

- Le risque que l'équipement devienne un lieu de squat nécessitant un accès renforcé par toujours adapté à un équipement de proximité

Les différents enjeux et avantages de l'éclairage des terrains et halls sportifs portent notamment sur :

- L'allongement des créneaux horaires, un éclairage performant devant permettre d'augmenter les créneaux d'utilisation en particulier en soirée ;
- La meilleure sécurité des installations (visibilité de la pratique et sécurisation des espaces sportifs limitant potentiellement les actes de vandalisme), certaines infrastructures multisports et plateaux urbains ont ainsi été identifiés comme des zones sensibles nécessitant un éclairage renforcé pour garantir leur accessibilité en toute sécurité ;
- L'optimisation énergétique et le coût de fonctionnement avec la mise en place d'éclairages LED basse consommation.

Des pistes de recommandations pour la Guyane pourraient être de :

- Couvrir en priorité les terrains multisports et halls situés dans les zones urbaines et fortement sollicitées, où la pratique est la plus dense ;
- Privilégier des couvertures légères et modulables, conçues pour assurer une bonne ventilation et résistantes aux conditions climatiques locales, voire envisager des solutions de financement en lien avec les installations photovoltaïques ;
- Associer systématiquement la couverture des terrains à un éclairage performant pour maximiser leur usage en soirée, notamment dans les communes où les créneaux sont saturés ;
- L'éclairage des terrains de proximité peut cependant entraîner des nuisances sonores pour les habitants. Le fait de prévoir une minuterie avec concertation avec les résidents et les jeunes sur les heures d'utilisation pour éviter une fracture jeunesse/travailleurs peut-être une piste à creuser.

Concernant les zones de baignade aménagée en zone naturelle

L'apprentissage de la natation (et la valorisation des milieux aquatiques) est un enjeu majeur en Guyane, notamment dans les communes situées en bord de fleuve ou de littoral (peu ou prou toutes les communes du territoire...). Plusieurs communes ont exprimé le besoin de développer des espaces de baignade sécurisés en milieu naturel, plutôt que d'investir uniquement dans des piscines artificielles.

Parmi les avantages des zones de baignade aménagées, ont été cités :

- Le coût moindre par rapport à une piscine classique ; Les piscines, financièrement coûteuses doivent se situer sur des communes qui ont les moyens de les entretenir et de fournir de l'encadrement. La solution des bassins mobiles est également intéressante puisqu'à moindre coût, elle permet aux communes non dotées de pouvoir déployer des programmes d'apprentissage de la natation auprès de la jeunesse.
- La réponse aux besoins des populations locales en zones rurales et fluviales, où la baignade en milieu naturel relève en outre d'une pratique relativement commune. Un aménagement adapté permettrait de sécuriser ces pratiques. La commune de Papaïchton vient récemment

de mettre en service un tel équipement. Nous suggérons que ce type de projets soient déployés plus massivement lorsque les conditions sanitaires le permettent (qualité de l'eau). A titre illustratif, l'installation de l'ensemble des équipements aquatiques (périmètre flottant + ponton + bouées) est estimée à 130 000 euros. Le matériel de mesure de la qualité de l'eau est estimé à 27 000€ (pour les communes isolées difficiles d'accès pour l'ARS). A cela devront s'ajouter des équipements de stockage, un poste de secours et des équipements, des vestiaires mais avec des installations qui pourraient être effectuées par les services techniques pour des budgets moindres.

- Le potentiel de développement touristique et de loisirs de tels équipements qui pourraient s'inscrire dans une logique de valorisation du patrimoine naturel et de dynamisation économique locale.

Parmi les contraintes et limites qui ont été évoquées :

- Le manque de maître nageurs ;
- La sécurité et la qualité de l'eau dans la mesure où les zones de baignade doivent être surveillées et aménagées de manière à éviter les risques liés aux courants, aux animaux aquatiques et à la pollution (mercure, ...) ;
- L'entretien régulier nécessaire face notamment à la végétation aquatique, aux dépôts sédimentaires ou encore à la faune locale, ce qui paraît nécessiter une gestion continue pour garantir la propreté et la sécurité du site ;
- La sensibilisation et l'encadrement associés à la mise en place de telles zones (politique de prévention des noyades, encadrement par des professionnels qualifiés...).

Des pistes de recommandations pour la Guyane qui pourraient être de :

- Tester des projets pilotes dans des communes où l'enjeu de la baignade est fort (ex. Régina-Kaw, Saint-Georges, Roura) avant de généraliser cette approche, et aller jusqu'à une réflexion sur l'opportunité des piscines naturelles ;
- Associer ces zones à un programme d'apprentissage de la natation en milieu naturel, en lien avec les écoles et les associations et associations sportives ;
- Intégrer ces espaces dans une logique de développement durable, avec un suivi environnemental et des aménagements respectueux de l'écosystème local.

Nous proposons ci-après une vision synthétique par type d'équipements. Depuis les équipements d'ultra proximité, jusqu'aux équipements relatifs au sport d'élite. Le tableau suivant se lit par colonne et propose de croiser les variables identifiées avec les types d'équipements.

VISION SYNTHETIQUE PAR TYPE D'EQUIPEMENT (de l'ultra-proximité à l'élite)

	PROXIMITE		INTERMEDIAIRES		ELITISTES
	Ultra-proximité	Equipements courants	Intermédiaire équipements spécialisés	Intermédiaire équipements supérieurs	Structurants
Type d'équipements	<ul style="list-style-type: none"> - Terrains de football aménagés (non homologués) - Terrains de beach volley - Bouldromes - Salles municipales aménagées en dojo - Divers aménagements additionnels (vestiaires, abris) 	<ul style="list-style-type: none"> - Terrains de grands jeux (foot et rugby) - Hall multisports / plateaux - Courts de tennis - City stades - Equipements sport-santé type street work-out - Equipements additionnels type lieux de stockage - Equipements d'athlétisme hors piste à construire 	<ul style="list-style-type: none"> - Terrains de foot de compétition - Pistes d'athlétisme - Salle de gymnastique - Dojo - Pas de tir - Mise à l'eau canoë-kayak - Skate-park 	<ul style="list-style-type: none"> - Piscines - Gymnases 	<ul style="list-style-type: none"> - Terrain homologué CONCACAF - Palais omnisports
Territoires à privilégier	<ul style="list-style-type: none"> - Ecart - Bourg des communes - Communes isolées 	<ul style="list-style-type: none"> - Ecart et QPV - Bourg des communes - Communes isolées - Ouest : réhabilitation et construction - Est : réhabilitation et valorisation de l'existant - ACL : réhabilitations prioritaires 	3 blocs : Est - Central - Ouest	3 blocs : Est - Central - Ouest	A arbitrer
Modalités	Réalisation par les services techniques communaux	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins un plateau sportif par / à proximité d'une école - Réhabilitation et construction - Améliorations : éclairage et couverture - Equipements mobiles type van sportifs inter-quartiers envisageables 	<ul style="list-style-type: none"> - Mutualisation, dimension communautaire, favoriser le transport - Selon besoins spécifiques et portage/projet associatif 	<ul style="list-style-type: none"> - Mutualisation, dimension communautaire, favoriser le transport - Selon besoins spécifiques et portage/projet associatif 	- Arbitrage
Public(s) visé(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Population locale - Praticants auto-organisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Population locale - Praticants auto-organisés - Scolaires - Clubs 	<ul style="list-style-type: none"> - Scolaires - Clubs 	<ul style="list-style-type: none"> - Scolaires - Clubs 	- Haut-niveau, sélections, événementiel
Temporalité de réalisation	Immédiate	0-3 ans	5-7 ans	5-10 ans	10-15 ans
Coûts / enveloppes mobilisables	Négligeable, budgets communaux	De 50 à 700k€ selon les équipements Tous fonds mobilisables (ANS, CCT, CTG, politique de la ville, bailleurs sociaux, etc.)	500 - 1,5M€ CTG, EPCI, ANS structurants	1M€-1,5M€ CTG, EPCI, ANS structurants	Terrain homologué : à déterminer le coût de mise aux normes Palais Omnisports : > 15M€
Illustration de projets pertinents	<ul style="list-style-type: none"> - Terrains de football pour les écarts à Apatou - Aménagement aire de repos sportive à Iracoubo - Terrain de pétanque à Régina 	<ul style="list-style-type: none"> - Réfection des terrains à Cayenne et Saint-Laurent du Maroni (dont éclairage, couverture) - Stockage du matériel pour club de canoë-Kayak par container - Plateaux EPS proche d'une école 	<ul style="list-style-type: none"> - Salle de gymnastique à Saint-Laurent du Maroni - Mise à l'eau canoë-Kayak à Saint-Georges 		
TRAITEMENT AVEC LES VARIABLES					
Proximité	+++	+++	+	+	---
Construction (C) / Rénovation (R)	C/R	C/R	C	C	C
Accès scolaires	--	+++	++	+	---
Spécialisation	---	---	+++	+++	+++
Mutualisation	---	-	+++	+++	-
Homologation	---	-	++	+++	+++
Critères techniques	Gazon Baignade aménagée en zone naturelle	Gazon Couverture des halls	Synthétique éventuellement		Synthétique éventuellement

4 VERS UNE PLANIFICATION

Pour faciliter la réflexion planificatrice, trois scénarios ont été construits pour offrir des trajectoires distinctes d'aménagement et de développement du sport sur le territoire.

Chaque scénario repose sur une vision spécifique du rôle du sport et des équipements sportifs, intégrant des choix différenciés en matière de **priorités d'investissement, d'équilibre territorial, de gouvernance et d'innovation**. Ces scénarios permettent ainsi de poser un cadre stratégique pour structurer la politique régionale des équipements sportifs en fonction des ambitions et des ressources disponibles. **Ces trois propositions permettent de poser les bases d'un arbitrage stratégique, entre réhabilitation, construction de nouvelles infrastructures et structuration de la pratique sportive en Guyane.**

Des scénarii tranchés pour aider à l'émergence d'un scénario cible préférentiel

La conception de trois propositions relativement tranchées montre que, partant de mêmes besoins et d'une compréhension partagée de l'évolution à venir de la situation, il est possible de construire des choix et des arbitrages différents chaque fois légitimes et crédibles au regard des orientations stratégiques déterminées.

Sur cette base, il est ainsi entendu qu'il n'existe ni de **scénario idéal, ou utopique**, qui consisterait à ne faire aucun choix stratégique, ou à faire tous les choix qui se proposent sans prioriser aucun besoin par rapport à un autre (de discipline, de territoire, de type de pratique, de type d'équipement...), ni de **scénario parfait**, tel que serait un scénario qui serait capable de constituer une proposition maximale sur tous les critères possibles (degré d'ambition, degré de faisabilité, degré de pertinence, etc.).

L'intérêt des scénarii consiste à montrer une palette d'orientations désirables et différenciées (voire opposées) pour engager les acteurs à coconstruire et partager la réflexion vers un scénario cible préférentiel qui, potentiellement, s'écrit à la convergence des différentes options ou empruntent des polarités stratégiques et opérationnelles à certaines options plus qu'à d'autres.

Les scénarios ont été construits à partir des éléments mis à plat en termes de besoins et de prospective (parties précédentes), des variables proposées précédemment pour lesquelles chaque scénario accord plus ou moins d'importance, et autour des éléments clés suivants auxquels il apparaît nécessaire de répondre :

- **La nécessité d'un rattrapage en matière d'infrastructures** (rénovation, entretien, modernisation),
- **L'adaptation aux dynamiques démographiques et territoriales** (densification urbaine, communes isolées, écarts),
- **L'importance de la diversification des pratiques sportives** (pleine nature, sport santé, compétitif),
- **Les enjeux de gouvernance et de financement** (mutualisation, implication des privés, gestion associative),
- **L'intégration aux politiques d'aménagement et de mobilité** (APS au quotidien, mobilités actives, savoirs de base).

Les trois scénarios développés :

- **Scénario 1 – « A CHACUN SON TOUR ! »**, qui vise à maximiser l'effet des investissements publics par une logique d'investissement tournant, assurant un rattrapage progressif et structuré des inégalités territoriales.
- **Scénario 2 – « EN BON PÈRE DE SPORTIF »** qui adopte une approche pragmatique de modernisation et d'optimisation des infrastructures, avec une forte attention portée au sport fédéral et compétitif.
- **Scénario 3 – « PLACE AU SOCIO-SPORT ! »** qui privilégie une vision inclusive et sociale du sport, avec des équipements de proximité adaptés aux pratiques libres, aux mobilités actives et aux enjeux de santé publique.

Scénario 1 : A CHACUN SON TOUR !

Scénario d'optimisation des investissements et d'équilibre territorial

- Les principaux objectifs :
 - Maximiser l'impact des investissements publics en cherchant à garantir au mieux que chaque euro investi génère un effet de transformation tangible sur le territoire ciblé
 - Créer une dynamique d'investissement tournant qui mobilise massivement les ressources financières sur un pôle territorial par cycle annuel pour garantir des avancées structurantes, plutôt que de diluer les financements à travers des projets dispersés sur l'ensemble des territoires (saupoudrage)
 - Conserver un accompagnement et un soutien continu des projets dans les lieux et les communes isolés tout en concentrant l'effort sur des pôles stratégiques, voire veiller à disposer d'une capacité de soutien continu également pour des projets requérant des investissements légers partout sur le territoire
 - Pérenniser les investissements en travaillant à renforcer la capacité des territoires à entretenir et gérer leurs infrastructures sportives pour éviter les phénomènes de dégradation et d'abandon prématuré
 - Tendre vers un équilibre régional en travaillant à une situation de convergence territoriale à moyen terme et en évitant une concentration des infrastructures sur les seules zones urbaines majeures
- Concrètement :

Un socle de l'enveloppe est dédié à des équipements structurants mutualisables dans l'un des deux « blocs » (Ouest et Central) et fléché de manière tournante. Le reste de l'enveloppe est dédié à des équipements de proximité traditionnels.

Le scénario promeut une approche transformatrice des investissements sportifs à travers une logique d'investissement tournant. L'objectif est de concentrer les financements sur un infra-territoire (par exemple un bassin de vie ou un ensemble de communes) sur une période définie, afin de maximiser l'impact des projets financés.

Ce choix stratégique répond à une critique récurrente : le saupoudrage des subventions entraîne un faible effet levier et limite la transformation réelle des territoires. En consacrant un volume financier

plus conséquent à une même zone sur un cycle donné, l'objectif est de créer un changement visible et structurant, à l'échelle locale et régionale.

Les équipements ciblés par ce modèle seraient prioritairement :

- Des infrastructures sportives de niveau intermédiaire et structurant (halls sportifs, terrains homologués, équipements polyvalents) pour renforcer l'offre locale voire intercommunale sur certains territoires ;
- Des projets d'optimisation des équipements existants (couverture, éclairage, vestiaires, mutualisation d'usage) pour améliorer leur pérennisation et leur utilisation ;
- Une politique de soutien permanent aux infrastructures en milieu isolé : en parallèle des pôles d'investissement principaux, une enveloppe dédiée aux communes isolées et aux équipements de proximité (terrains multisports, sentiers de pleine nature, équipements mobiles) est maintenue. Cette enveloppe continue permet non seulement d'inscrire les lieux de vie isolés dans la dynamique d'équilibre régional mais aussi d'éviter de constituer un cycle dédié à ces territoires qui n'ont pas la même ampleur de besoins que les principaux bassins de vie de la région.

Dans cette logique, l'instruction des dossiers pourrait intégrer des critères renforcés sur l'entretien et la gestion des équipements afin de garantir la logique transformatrice :

- Un accompagnement des collectivités pour structurer la gestion des infrastructures ;
- La mise en place d'un bonus pour les porteurs de projet ayant démontré une gestion durable de leurs équipements ;
- Une incitation à la mutualisation entre plusieurs communes pour garantir un usage partagé et éviter la création de structures sous-exploitées.

- Les points forts :

- Une logique de responsabilisation des territoires qui se mobilisent pour penser des projets dans une stratégie territoriale et sont tenus d'envisager la pérennisation des investissements du fait de la mécanique du cycle. Dans ce sens, un fonctionnement de nature à encourager la réflexion intercommunale ;
- L'impact maximal sur chaque territoire ciblé, évitant le sentiment de sous-financement chronique ;
- L'optimisation des fonds publics avec la nécessité d'une meilleure anticipation des besoins locaux et la mise en place d'une dynamique de rationalisation des subventions ;
- L'inscription du schéma dans une perspective de convergence progressive entre les territoires les mieux dotés et ceux en déficit d'infrastructures ;
- L'incitation à une meilleure gestion des infrastructures, en évitant la multiplication de nouveaux projets non entretenus, doit concourir à la pérennisation des équipements ;
- Un soutien permanent aux lieux de vie isolés qui garantit que les territoires hors pôles d'investissement ne soient pas négligés ;
- Un calendrier qui permet de travailler d'une part un cycle « immédiat » et un cycle « à venir » et, sur le cycle à venir, d'accompagner des territoires qui présenteraient une faiblesse à formaliser et sortir des projets.

- Les points faibles :

- Moins de flexibilité pour les projets hors cycle d'investissement. De fait, les communes non prioritaires durant un cycle donné doivent « attendre leur tour » ;
- Une prime à l'ampleur des besoins et à la capacité d'ingénierie qui peut pénaliser des territoires « entre deux seuils » ;
- Un défi de gouvernance avec la nécessité d'une concertation rigoureuse entre les collectivités pour éviter des rivalités entre territoires et avec la nécessité d'arbitrage sur l'ordre des cycles à enclencher.

En résumé

Un scénario qui propose une réforme stratégique des investissements en équipements sportifs, en concentrant les financements sur des cycles d'investissement tournants par territoire, afin d'optimiser leur effet transformateur. Cette approche garantit une montée en qualité progressive des infrastructures tout en maintenant un soutien constant aux zones isolées. Elle repose sur un accompagnement renforcé des porteurs de projets pour garantir la gestion et la pérennité des infrastructures financées.

Ce scénario mise sur une convergence régionale à moyen terme, avec un rattrapage équilibré des territoires sous-dotés, tout en assurant que les investissements réalisés aient un impact maximal sur la pratique sportive locale.

Scénario 2 : EN BON PERE DE SPORTIF

Scenario du rattrapage et de la modernisation

- Les principaux objectifs :

- Favoriser la pratique des clubs, avec une attention particulière sur la possibilité de faire de la compétition
- Rénover ce qui est vétuste, construire là où les besoins l'imposent
- S'ajuster à l'évolution démographique
- Désengorger les créneaux, optimiser la gestion des équipements
- Accompagner principalement les deux bouts de la chaîne sportive, l'apprentissage et la compétition

- Concrètement :

Le scénario tente de permettre aux associations de disposer d'espace de pratiques suffisants. Les communes se concentrent sur des équipements classiques de pratiques encadrées homologués (terrains homologués, halls sportifs, etc.) et dans une moindre mesure sur les terrains de proximité traditionnels (city-stades, plateaux, etc.). Une augmentation des couvertures et éclairages pour maximiser l'utilisation des équipements est à prévoir tout comme la réfection de certaines surfaces d'utilisation.

Les équipements structurants sont concentrés sur l'île Cayenne et St Laurent du Maroni avec une logique de mutualisation (transport des autres communes vers ces pôles pour les compétitions, les séances de natation, etc.) Dans la même logique, des pôles d'équilibre sont identifiés pour faciliter l'organisation de compétitions qui optimisent les déplacements.

En parallèle, différents chantiers de réflexions sont engagés sur :

- le recours à l'ingénierie des bailleurs pour la construction
- la gestion associative pour l'ouverture et l'utilisation des équipements monopratique
- la mutualisation des compétences et des outils pour l'entretien

Dans l'instruction, un bonus aux propriétaires d'équipements bien entretenus quant à leurs nouvelles demandes de financements pourrait s'envisager (par la pondération très forte du critère « portage de projet » par exemple).

- Les points forts :

- Scénario pragmatique qui met en avant la réhabilitation des infrastructures avant de nouvelles constructions
- S'adapte à l'évolution démographique, en cherchant à optimiser les infrastructures existantes et à améliorer leur usage (éclairage, couvertures)
- Idée de « bonus » pour l'entretien des équipements, ce qui incite à une gestion responsable et pérenne
- Approche optimisée sur la gestion des équipements, avec mutualisation, gestion associative et recours à l'ingénierie des bailleurs

- Les points faibles :

- Peu ou pas d'innovation ni de vision à long terme : le scénario répond au rattrapage mais ne propose pas d'évolution majeure (sport santé, pleine nature, nouvelles pratiques)
- Laisse les équipements structurants uniquement à Cayenne et St Laurent, ce qui pourrait creuser les inégalités territoriales
- Peu d'accent mis sur le sport de loisir et les pratiques émergentes et ou les pratiques actives du quotidien (vélo, marche, parcours santé...)

En résumé

Un scénario efficace et réaliste à court-moyen terme, mais qui manque de dynamisme et pourrait rater des opportunités de développement et d'innovation. Il est très « gestionnaire », mais pas « transformateur ».

Scénario 3 : PLACE AU SOCIO-SPORT !

Scenario des APS au quotidien, du développement durable et du bien-être

- Les principaux objectifs :
 - Positionner la Guyane comme un territoire reconnaissant le sport comme une priorité pour l'éducation, la lutte contre la délinquance, l'obésité et favorisant le lien social.
 - Investir dans des infrastructures et des installations qui « bougent » les guyanais, incitent aux APS et les inscrivent dans le quotidien, avec une ambition de structuration régionale
 - Soutenir la pratique d'ultra-proximité et les associations sportives qui les dispense ainsi que les écoles
 - Privilégier les infrastructures légères voire concevables directement par les services techniques afin de réduire au maximum les coûts mais de maximiser l'usage des populations locales, quitte à délaissier l'homologation
 - Offrir à toutes et tous des infrastructures permettant une pratique, du lien social, de la convivialité
 - Rénover les infrastructures du sport encadré et fédéral, en l'améliorant pour en optimiser l'usage
 - Favoriser la réponse aux mobilités actives, à l'usage de la pleine nature et aux savoirs sportifs de base (savoir rouler, savoir nager)
 - Répondre aux enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux de la région

- Concrètement :

Le scénario privilégie le raisonnement du coût d'opportunité : les financements sont investis pour le plus grand nombre afin de maximiser l'impact sur l'ensemble des populations. Les écarts, les quartiers encore éloignés de la pratique sont en première ligne.

Les équipements ciblés sont principalement destinés aux publics qui en ont le plus besoin et/ou aux associations qui en maximiseront les effets sociaux produits, quitte à choisir de faire passer la compétition au second plan.

Des installations de type parcours-santé, parcours de pleine nature de tous niveaux et de différentes vocations (proximité de centre urbain, découverte, + aventureux...), street work-out, skate-park à vocation de mixité intergénérationnelle sont priorisées. Des infrastructures adaptées aux enjeux de santé publiques sont privilégiées.

Des solutions mobiles type van sportif dispensant de l'activité dans les territoires éloignés de la pratique sont développés. Ceci génère aussi de l'emploi sur le territoire.

Un travail est engagé pour une meilleure prise en compte des contraintes climatiques dans la construction des équipements quitte à en simplifier l'installation (construction par les services techniques à partir de matériaux locaux).

La pratique encadrée et compétitive, certes au second plan, est toutefois facilitée avec un travail d'amélioration du patrimoine existant, notamment via la couverture et l'éclairage.

En parallèle, les infrastructures intermédiaires et supérieures sont reléguées dans les plans de financement mais un travail est mis en place pour la mutualisation des infrastructures de ce type déjà existantes.

- Les points forts :

- Intégration des APS dans la vie quotidienne, soit une réponse aux enjeux contemporains de santé publique et de mobilité active
- Le scénario peut permettre d'intégrer de potentiels nouveaux financeurs (mécènes, ARS, etc.) voire de créer des nouveaux emplois d'encadrement socio-sportifs
- Favoriser les publics éloignés de la pratique sportive qui n'ont pas les moyens d'accéder aux clubs où à des pratiques plus coûteuses (salles de sport, piscines ou autres)
- Soutien au développement des associations socio-sportives et maximisation de l'impact social des pratiques
- Une articulation avec l'aménagement du territoire, en lien avec les plans de mobilités (voies vertes, cheminements piétons) pour gagner en cohérence globale et trouver des synergies de financement
- Une vision durable et adaptée au climat : prise en compte des contraintes météorologiques et environnementales dans la construction des équipements, ainsi que prise en compte des enjeux de changement climatique dans les habitudes au quotidien, etc.
- Une valorisation du patrimoine existant par des améliorations ciblées et la mutualisation des infrastructures

- Les points faibles :

- Un scénario qui « délaisse » un peu la compétition et le sport de haut niveau : les équipements de performance ne sont pas vraiment au centre des priorités
- Des clubs sportifs traditionnels pouvant se sentir un peu délaissé
- Une dépendance forte aux politiques urbaines et de mobilité, ce qui implique une gouvernance élargie et donc des risques de complexité et de lenteur dans la mise en place
- Moins structurant pour les territoires isolés, sauf si des solutions légères sont développées pour eux

En résumé

Un scénario « de rupture » pour améliorer la qualité de vie, la santé, la cohésion sociale mais qui pourrait relativiser les besoins sportifs « plus classiques » et la nécessité de certains équipements lourds.

Les trois scenarii en un coup d'œil

Le tableau ci-dessous présente un aperçu comparatif des trois scénarios selon des critères clés pour éclairer les choix de développement et d'aménagement du territoire.

	Chacun son tour !	En Bon Père de Sportif	Place au socio-sport !
Objectifs	Très élevés	Moyens	Moyens
Faisabilité	Moyenne	Élevée	Moyenne
Sport de haut niveau	Inclus, à structurer en continu sur les différents cycles	Pris en compte	Pas prioritaire
Sport de masse et APS	Intégré	Peu intégré	Axe central
Inégalités territoriales	Forte volonté d'équilibre	Peu d'effort hors centres	Rééquilibrage avec une attention particulière à porter aux communes isolés
Gouvernance et partenariats	Complexe mais innovant	Simple et efficace	Complexe
Innovation et nouvelles pratiques	Moyennes	Faibles	Très fortes

Présentation en CRdS : une lecture pyramidale comme cadre de cohérence

Lors de la présentation en Conférence Régionale du Sport (CRdS du 18/04/25), les échanges ont permis d'enrichir la réflexion sur les trois scénarios développés — *à chacun son tour, en bon père de sportif et place au socio-sport*. Face à la difficulté de choisir de manière actée un scénario et de s'y tenir, les participants ont suggéré de **retenir une grille de lecture transversale sous forme pyramidale**. Ce schéma interprétatif permet de ne pas opposer les scénarios mais de les penser comme trois niveaux complémentaires d'un même système de priorisation et d'organisation de l'effort d'équipement, avec une approche dans laquelle chaque niveau de la pyramide représente un type d'équipement répondant à des logiques d'intervention distinctes mais complémentaires. **Des compromis devront être effectués** sur chaque « strate » de la pyramide (cf schéma ci-dessous).

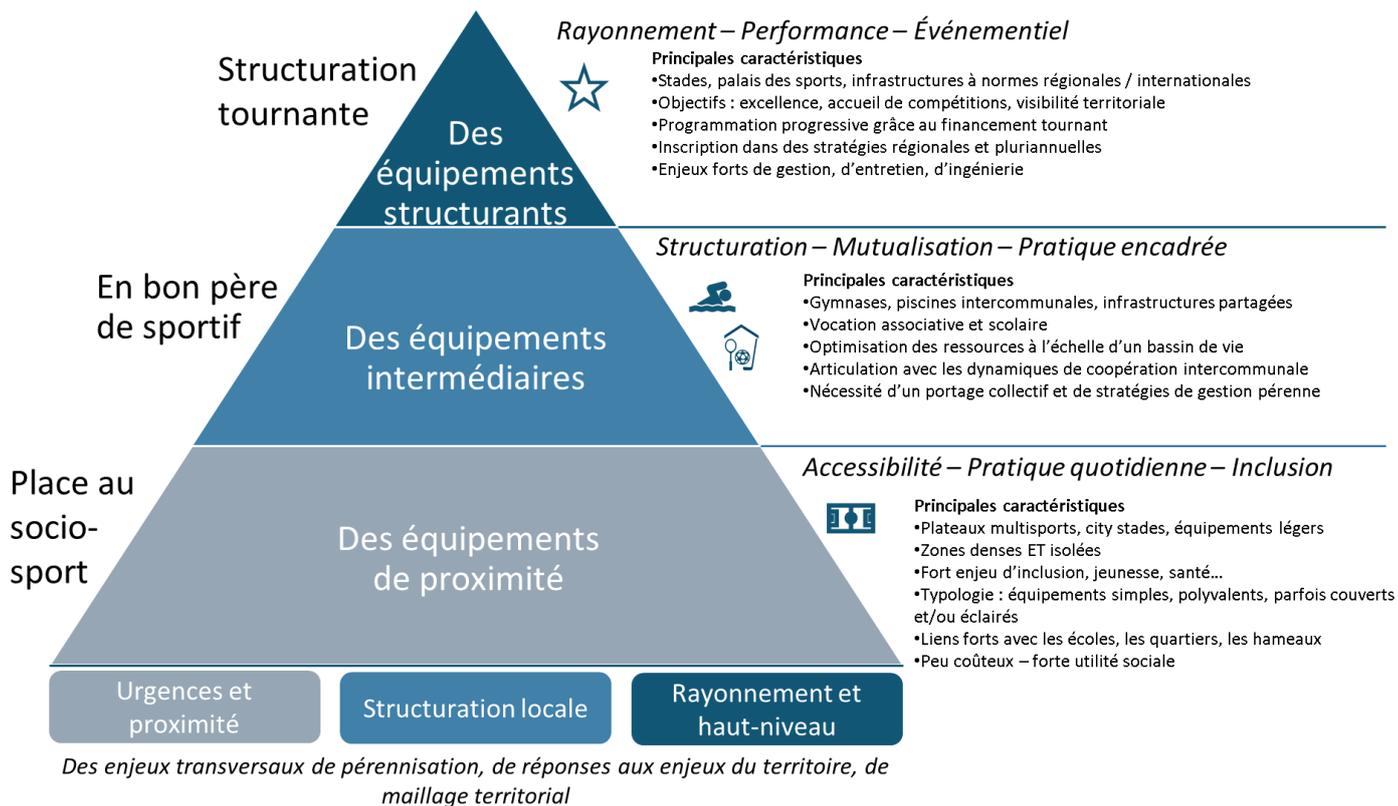
À la base de la pyramide figurent **les équipements de proximité, considérés comme la priorité absolue** au regard des besoins d'accès universel à la pratique sportive, et dont la nécessité est partagée tant dans les communes et les lieux isolés que dans les zones urbaines denses, où la pression sur l'offre sportive est forte. Ce premier niveau incarne une réponse rapide et concrète aux besoins de pratique du quotidien, en particulier pour les jeunes et les publics les plus éloignés de l'offre sportive, avec une forte dimension éducative, sociale et inclusive, en assurant un maillage cohérent et équitable. Ce premier niveau est fortement concerné par les possibilités ouvertes à des aménagements et des infrastructures légères, résilientes, ainsi que par les sujets techniques relatifs à la polyvalence d'usage, la couverture et l'éclairage des espaces de pratique.

Le second niveau est composé **des équipements dits intermédiaires, à visée intercommunale voire inter-quartiers sur certaines zones et / ou communes, pensés dans une logique de mutualisation** à l'échelle infra-territoriale et de cohérence d'aménagement. Ils permettent de soutenir une pratique structurée, souvent associative ou scolaire, tout en consolidant et encourageant les dynamiques collectives sur les territoires. Cet échelon pyramidal se veut favorable à la pratique du sport de compétition (et donc de l'homologation des terrains qui va avec).

Au sommet de la pyramide se trouvent les équipements structurants, à dimension régionale voire internationale, conçus pour répondre à des objectifs de performance, d'événementiel et de rayonnement. Leur implantation, plus ciblée et soumise à des critères de cohérence stratégique, vise à doter le territoire d'outils capables de **soutenir des événements d'envergure ou des parcours d'excellence sportive**. Leur programmation repose sur une **logique de financement tournant**, permettant de réaliser ces projets de façon progressive, selon un calendrier pluriannuel aligné sur les opportunités concrètes et la maturité des projets portés.

Le souci d'une gestion optimisée traverse fortement le niveau relatif aux équipements intermédiaires et structurants, en considérant bien la nécessité de penser la pérennisation des équipements existants et la juste capacité des acteurs concernés à assurer la pérennisation des futurs investissements.

Ce modèle pyramidal donne un cadre lisible à l'articulation des trois scénarios en les pensant non comme des options exclusives mais comme des paliers complémentaires dans la construction d'un schéma régional équilibré et réaliste. Il porte une ambition d'efficacité territoriale en assurant une réponse différenciée selon les échelles de besoins, tout en facilitant les choix de priorisation, en combinant accessibilité, structuration et rayonnement. Il doit permettre de guider les choix d'investissement en tenant compte des réalités territoriales, des urgences sociales et des perspectives de développement à plus long terme.



Le choix de la CRdS : une articulation des 3 scénarios

Hiérarchisation des équipements

Au sein de chaque scénario, comment réaliser des arbitrages entre tous les équipements sportifs proposés ? Cela revient à remplir une matrice avec en ligne les différents équipements et en colonne les critères retenus pour qualifier ces équipements.

Nous préconisons d'utiliser des critères afin de permettre une hiérarchisation objectivée et justifiable. Chaque critère pourrait même donner lieu à une notation et permettrait ainsi d'obtenir une hiérarchie des équipements sportifs prioritaires.

Dans le cas de la Guyane, en cohérence avec les propos développés précédemment, nous proposons la liste de critères suivants⁶ :

INDICATEURS STRATEGIQUES	INDICATEURS TECHNIQUES	INDICATEURS CONTEXTUELS ⁷ (cf analyse DATA ES)
Degré d'urgence	Flexibilité	Pop. sur la commune d'implantation du projet par rapport à la population totale de la Guyane
Consensus	Accessibilité/impact	Nb d'équipement de ce type sur la commune par rapport au nb d'équipement ce type sur la Guyane
Portage du projet	Résilience	Nb d'équipement sur la commune par rapport au nb d'équipement sur la Guyane.
Inscription dans le projet territorial	Coût	Données sur la pratique sportive sur la commune en lien avec l'équipement concerné

Nous définissons ci-dessous ce que nous entendons pour chacun des critères.

- Pour les indicateurs stratégiques :

Degré d'urgence : ce critère permet d'apprécier le caractère urgent ou non du projet. Ce projet doit-il voir le jour très rapidement au risque de voir la pratique s'effondrer ou des clubs disparaître ?

Consensus : Ce projet d'équipement fait-il consensus pour le territoire, les acteurs locaux ? Son utilité est-elle reconnue et partagée ?

Portage du projet : Le projet est-il porté (notamment politiquement) par un ou plusieurs acteurs clairement identifiés ?

Inscription dans le projet territorial : Ce projet répond-il à une logique d'aménagement global sur le territoire ? S'inscrit-il dans les planifications du territoire ?

⁶ L'instruction devra aussi se faire en gardant à l'esprit les caractéristiques du territoire en se positionnant grâce à des indicateurs de santé, de revenus, etc

⁷ Ces indicateurs contextuels sont très factuels. Il convient de les apprécier pour juger au mieux de l'implantation d'un équipement sportif

- Pour les indicateurs techniques :

Flexibilité : L'équipement est-il multi-pratique ? Peut-on en mutualiser les usages (y compris avec d'autres domaines comme la culture)

Accessibilité/impact : L'équipement en projet sera-t-il largement accessible/ ouvert ? Permettra-t-il de la pratique pour différentes générations, de la pratique féminine, etc. Aura-t-il une dimension de cohésion sociale forte et plus généralement ce projet générera-t-il du bénéfice social⁸ ?

Résilience : Le projet d'équipement est-il durable ? L'entretien de l'équipement est-il pris en compte ? L'équipement a-t-il un impact environnemental fort (bétonisation, déforestation, etc)

Coût : Ce projet d'équipement a-t-il un coût acceptable (en comparaison de son impact) ? Ce projet est-il phasé avec un plan de subventionnement robuste ?

- **Méthode d'utilisation :**

On voit dès lors que ces indicateurs peuvent cadrer la démarche de hiérarchisation des équipements. Cette matrice de critère peut ainsi être utilisée de la manière suivante :

- En amont, se mettre d'accord sur une pondération des critères : certains sont-ils plus importants que d'autres ? Cette pondération doit être mise en lien avec le scénario choisi (par exemple, choix du scénario socio-sportif = pondération plus forte du critère impact.
- Par commune, à l'aide des annexes de besoins / projets par commune, noter chaque projet afin de faire émerger les priorités. Cela nécessite a fortiori un arbitrage entre les différentes parties prenantes mobilisées à l'exercice. Nous pensons que ce premier traitement permettra d'élaguer très largement un certain nombre de projets (notamment grâce aux critères techniques de portage du projet et d'inscription dans le projet territorial).
- Faire tourner à nouveau la matrice avec les principaux projets qui ont émergé afin de voir si des priorités se dégagent.

- **Méthode d'instruction des dossiers**

La démarche d'instruction des dossiers d'équipements sportifs doit, elle, se baser sur des critères objectifs permettant de hiérarchiser puis d'arbitrer en fonction du classement qu'il en sort. Aussi, nous préconisons à la Conférence Régionale du Sport d'utiliser cette grille de notation pour instruire les dossiers.

⁸ Cohésion sociale, convivialité, accès au sport pour des publics éloignés, éducation, paix sociale, etc.

